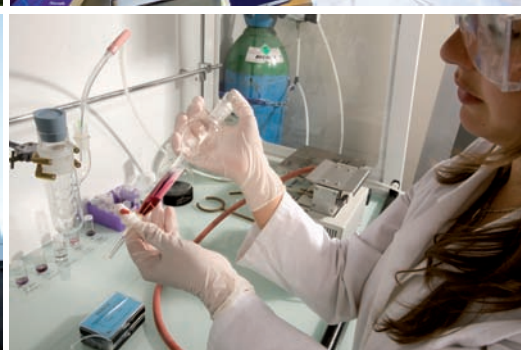
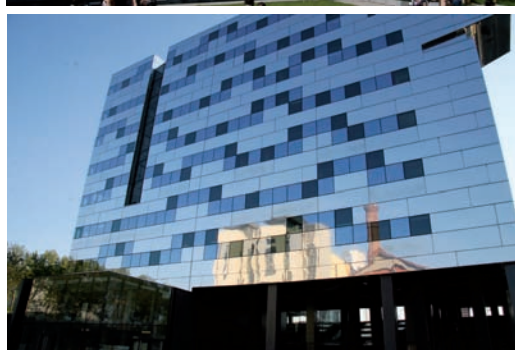


Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



CONTRAT QUADRIENNAL 2009-2012 Université Paris-Diderot

Université Paris-Diderot



Université Paris Diderot Paris 7

Contrat quadriennal de développement 2009-2012

Préambule	2
I- Un contrat de gouvernance pour s'adapter à la nouvelle donne du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE)	4
II- Le choix de la pluridisciplinarité et de l'innovation.....	5
II-1 Paris Diderot, opérateur de la recherche	5
II-2 La formation : accompagner et faire réussir les étudiants.....	6
II-3 Etre attractif au niveau international	8
III- Une université dans la ville.....	9
III-1 Améliorer le cadre de travail et de vie	9
III-2 Politique immobilière : une lisibilité renforcée par l'opération Paris Rive Gauche (PRG)..	10
III-3 Les bibliothèques : poursuivre l'intégration et développer les ressources documentaires ...	11
III-4 Les partenariats : construire en priorité l'alliance Université Paris Cité	11
Annexe sur les dispositions réglementaires et financières du contrat quadriennal, en application de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.....	13
Indicateurs et cibles de performance.....	14
Annexe Recherche et formation.....	42

Préambule

L'orientation principale du précédent contrat quadriennal de l'université Paris Diderot Paris 7 consistait à assurer la refondation de celle-ci sur le nouveau site de Paris Rive Gauche (PRG) pendant une période de déménagements massifs. A l'intérieur de ce cadre, on distinguait trois grands objectifs : renouveler la pluridisciplinarité grâce au LMD, conforter le rayonnement européen et mondial en particulier par la recherche, repenser la vie, l'organisation et la gestion de l'établissement.

Si le passage au LMD est un acquis, le souci de lisibilité internationale ne peut être qu'un défi constant et la dynamique de mise en place du campus PRG devra encore être soutenue sur la durée de ce contrat quadriennal et au-delà. D'une manière générale, l'installation sur PRG continuera à être le vecteur du renforcement de l'identité et de la cohésion de l'université ainsi que de l'ampleur de ses ambitions scientifiques et pédagogiques.

A l'issue de ce contrat quadriennal, l'établissement aura rassemblé la quasi totalité de ses composantes (hors composantes médicales) sur le campus PRG élargi et devra avoir réussi, aux côtés de l'INALCO, de la BULAC et de l'Ecole d'architecture, son intégration au sein de ce quartier universitaire nouveau.

A ces éléments renouvelés, d'autres défis s'additionnent qui font de ce quadriennal 2009-2012 un contrat charnière :

- Le passage de Paris Diderot aux responsabilités et compétences élargies depuis le 1^{er} janvier 2009 s'est traduit immédiatement par la nécessité de l'adaptation du mode de pilotage et de la réactivité des services administratifs pour faire face aux nouvelles données. Ce contrat verra la mutation progressive des services pour prendre en charge les pratiques induites par les RCE. Des réformes organisationnelles accompagneront ce mouvement : installation d'un système d'information performant, gestion analytique et prévisionnelle des emplois, prise en compte des nouvelles réalités dans le quotidien et la carrière des différents personnels.

La mutation que va vivre Paris Diderot devra, pour être acceptée et appropriée, être construite dans le respect de la collégialité, de la démocratie et de la place qu'occupent les différents acteurs et composantes de l'établissement.

- L'acquisition des RCE, c'est aussi l'affirmation d'une politique scientifique et pédagogique autonome au service des spécificités revendiquées par l'université : la pluridisciplinarité, les démarches transversales, l'innovation et la visibilité internationale. Dans cette perspective, l'établissement veillera à adosser l'ensemble de la politique de formation à un dispositif de recherche de haut niveau.

Dans le domaine de la recherche, l'établissement veut prendre en main l'intégralité des processus accompagnant l'activité scientifique. Cela doit se traduire par la consolidation des pôles de recherche, l'exigence d'une gestion plus performante et la volonté de bien maîtriser les partenariats, ceux conclus avec d'autres universités dans le cadre du projet de PRES en particulier ou qui doivent associer d'une manière plus équilibrée Paris Diderot avec les grands organismes de recherche.

Dans le domaine de la formation, l'objectif de la réussite et de l'insertion des étudiants se concrétisera par une attention toute particulière aux actions d'accompagnement dans les études et par la prise en compte des nouveaux besoins de formations professionnalisantes : plan licence, formations innovantes, politique des langues et développement des enseignements professionnalisants de l'IUT jusqu'aux écoles doctorales.

Pour inscrire ces projets dans un contexte internationalisé, le soutien à la mobilité des étudiants comme des enseignants-chercheurs sera encouragé.

- L'installation sur le site PRG sera encore au cœur de ce contrat, avec la perspective en 2012 de la livraison d'une nouvelle et considérable tranche de bâtiments, dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP). Des questions immobilières restent cependant en suspens dans des domaines non couverts par les réalisations engagées. Des réponses doivent leur être données durant la durée de ce quadriennal.

Le développement du campus sera l'occasion d'améliorer l'accueil et la vie étudiante, cet aspect moins favorisé jusqu'à présent de la vie universitaire deviendra une priorité.

Les nouvelles conditions d'accueil permettront également de donner une nouvelle dimension aux espaces documentaires de l'établissement : meilleur accueil, meilleures formations, expansion des collections et intégration des différentes bibliothèques. Cette politique sera pensée dans le cadre du pôle documentaire exceptionnel de Paris-Rive Gauche en relation avec la BNF et la BULAC, créant ainsi un pôle documentaire unique en Europe. A cette politique documentaire s'ajoutera un soutien renouvelé aux centres de ressources de l'établissement (CRL et SCRIPT).

Enfin, l'avenir de Paris Diderot ne peut s'envisager sans prendre en compte le grand mouvement de réécriture du schéma universitaire parisien. L'université veut être un acteur incontournable de cette dynamique, au côté de ses différents partenaires, en particulier grâce au levier que constitue le projet de PRES de l'alliance Université Paris Cité.

I- Un contrat de gouvernance pour s'adapter à la nouvelle donne du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE)

- La mise en œuvre de la politique engagée pour permettre le passage aux RCE depuis le 01/01/09 et durant cette période quadriennale sera fondée sur un véritable contrat de gouvernance collégial et démocratique entre les universitaires et les instances de décision de Paris Diderot. Elle s'effectuera de manière concertée et respectueuse des principes de collégialité, de subsidiarité et de déconcentration.

Les conseils élus en responsabilité y auront une place déterminante. L'université examine un projet de « sénat académique » qui pourrait regrouper le conseil scientifique et le conseil des études et de la vie universitaire et qui aura pour mission d'instruire certaines des opérations liées aux carrières des EC (politique de primes, promotions...).

Le principe de subsidiarité entre les instances devra se concrétiser par une délégation des processus de décision vers les composantes : par exemple les composantes seront amenées à arbitrer à l'intérieur d'enveloppes financières déterminées dans le cadre du dialogue budgétaire, ou encore la répartition des enveloppes BQR pourra être laissée à la discrétion des composantes.

D'une manière générale, l'université reste absolument attachée à l'évaluation par les pairs.

(Voir indicateur 12 : élaboration d'un contrat de gouvernance universitaire)

- L'université veut construire un accompagnement administratif à la hauteur de ses ambitions pédagogiques et scientifiques. Le pilotage prévisionnel de celui-ci sera renforcé au service des politiques pédagogiques et scientifiques, de la gestion des ressources humaines et de la politique budgétaire.

Une mutation progressive et maîtrisée des services débouchera sur la mise en place de grandes directions administratives. A la DEVU et à la direction des moyens généraux, logistiques et techniques existant déjà, s'ajouteront une direction de la recherche et une direction des systèmes d'information.

- La mise en place de la DSI sera accompagnée d'une véritable structuration des organes de pilotage : un comité stratégique des systèmes d'information, un comité opérationnel et des comités de projets seront mis en place dès la rentrée 2009. L'objectif prioritaire sera d'établir un schéma directeur du système d'information de l'université. L'équipe de direction établira en parallèle un tableau de bord (trimestriel) déclinable au niveau d'une composante. Chaque direction centrale de l'université disposera d'un bureau chargé d'alimenter ce tableau de bord sur le modèle de l'OVE déjà largement opérationnel. L'établissement veillera particulièrement au croisement et à la cohérence des données issues des grands logiciels de gestion (SESAME, APOGEE, HELICO, SIFAC, ARPEGE, PLEIADE).

- Le passage aux RCE implique une politique des ressources humaines repensée et un schéma directeur d'accompagnement qui repose sur quatre actions structurantes :

1- La mise en place de la gestion analytique et prévisionnelle des emplois implique une cartographie rigoureuse des emplois (échéance 2010 pour les BIATOSS).

2- Un plan de rehaussement et de repyramidage des emplois accompagnera cette politique.

3- L'acquisition des nouvelles compétences passera par le développement d'un plan de formation des personnels, avec en particulier un plan spécifique sur 3 ans consacré à l'adaptation aux RCE.

Cette triple démarche doit remédier au décalage existant entre grades, fonctions effectives et besoin de nouvelles compétences et se traduire par l'adaptation de la politique indemnitaire aux nouvelles orientations. Cette politique indemnitaire devra être affichée clairement aux personnels de l'établissement.

(Voir indicateur 13 : Proportion des personnels BIATOSS requalifiés en B ou A à l'issue du contrat)

4- Une action sociale locale correspondant à l'attente des personnels sera mise en place : mise en route d'un fonds d'aide, actions de soutien à la mobilité entrante, lancement d'un comité des personnels et développement d'une action sociale spécifique.

(Voir indicateurs de performance 7 et 8, autoévaluation et endorecrutement)

II- Le choix de la pluridisciplinarité et de l'innovation

II-1 Paris Diderot, opérateur de la recherche

L'université se donne pour objectif de conforter ses pôles de recherche forts au sein de ses trois grands champs disciplinaires : sciences exactes (24 unités de recherche - UR), sciences du vivant (49 UR), sciences humaines et sociales (25 UR) ; les $\frac{3}{4}$ des équipes étant associées à des organismes de recherche (principalement le CNRS et l'INSERM). Elle réaffirme également sa volonté de promouvoir l'émergence de programmes interdisciplinaires ambitieux construits sur la base d'interfaces renouvelées entre ces pôles de recherche et par le biais de la coopération scientifique avec ses grands partenaires universitaires (dans le cadre du projet de PRES en particulier). La réflexion stratégique sera menée dans le cadre des conseils élus.

Paris Diderot entend prendre en main l'intégralité des processus accompagnant l'activité scientifique. Se positionnant ainsi comme un opérateur de recherche, elle développera les actions suivantes :

- Une gestion plus performante (développement de l'auto-évaluation, indicateurs de pilotage, mise en place d'une comptabilité analytique des coûts de fonctionnement des UMR, mutualisations) et respectueuse des composantes. Les actions de coordination et les possibles restructurations qui s'avèreraient nécessaires au niveau des services, des laboratoires ou des écoles doctorales se feront en accord avec ces principes.

Des procédures d'appui adaptées et discutées collégialement seront recherchées : planification du soutien aux projets scientifiques structurants et aux équipements communs en phase avec la politique scientifique, soutien aux actions transversales, attributions de primes d'excellence scientifique.

- La consolidation des unités de recherche afin de leur permettre leur insertion dans des ensembles atteignant la masse critique nécessaire à leur efficacité. Un premier axe prioritaire

réside dans les activités du secteur Lettres et sciences humaines. L'université envisage ainsi la création d'un institut des Humanités de Paris. Un autre consiste dans le soutien à des actions pluridisciplinaires : un campus spatial avec pour objectif de créer un lieu d'échanges et d'interactions entre plusieurs disciplines associées à l'exploration de l'univers ou utilisant l'observation spatiale de la Terre et un pôle environnement qui, en lien avec des programmes nationaux et des organismes, proposera des recherches originales et novatrices notamment sur l'étude des fleuves pollués.

Par ailleurs, le renforcement des plates-formes technologiques servira cet effort.

- La recherche de relations rééquilibrées, au service d'une meilleure prise en compte des orientations scientifiques de Paris Diderot, avec les grands organismes de recherche et la définition d'une politique scientifique commune avec le CNRS et l'INSERM (renégociation de la convention avec ce dernier), ainsi que l'APHP. Les activités de valorisation qui engagent ces parties devront, de la même manière, être repensées et renforcées.

- la poursuite des actions structurantes avec les partenaires dans le cadre du projet de PRES : mutualisation de services ou de grands équipements, mise en place d'actions de recherche communes, signature commune des publications.

- Développement d'un projet de fondation susceptible d'accompagner des actions de partenariats. La fondation viendra à l'appui des projets pédagogiques innovants, des actions transversales (ainsi dans le domaine de l'environnement et du développement durable) et permettra à l'établissement de nouer des liens plus étroits avec le réseau des entreprises de PRG.

- L'établissement poursuivra son action volontaire dans le domaine de la valorisation de la recherche.

(Voir indicateur de performance 6 : revenus consolidés de la valorisation de la recherche)

II-2 La formation : accompagner et faire réussir les étudiants

A l'intérieur du spectre très large des formations offertes par Paris Diderot, plus grande université multidisciplinaire de Paris, celle-ci continuera à affirmer ses spécificités : la pluridisciplinarité et les formations innovantes.

L'ensemble de l'offre de l'université est guidé par un souci, celui de mettre à la disposition des étudiants des formations bien adossées à la recherche, efficaces et porteuses d'avenir. Le potentiel scientifique de l'université doit désormais être pleinement utilisé afin de développer des formations élaborées avec le souci de la professionnalisation.

Le dispositif existant d'évaluation des enseignements et des formations doit permettre à cet égard d'introduire des principes de réactivité dans la mise en œuvre des formations habilitées.

- Le plan réussite en licence, constitué de démarches d'orientation active, d'encadrement pédagogique, de modules de projet personnel et de parcours professionnalisants et de stages, bénéficiera d'une modernisation des structures avec la redéfinition des missions des départements de licence et l'harmonisation du niveau L1. L'établissement s'attachera par ailleurs à renforcer l'attractivité de ses cursus de licence.

- Des formations pluridisciplinaires seront recherchées en synergie avec les thématiques disciplinaires (interfaces patrimoine/environnement, santé/sciences/société, didactique des disciplines ...).

- Une accélération sera donnée à la politique des langues, en particulier en licence (cf. partie internationale), en renforçant d'une part le centre de ressources en langues et en ancrant d'autre part cet apprentissage dans les champs disciplinaires.

- L'environnement numérique de travail (ENT) sera renforcé pour une meilleure circulation de l'information entre tous les acteurs de l'université. Une cellule TICE sera dédiée au développement des ressources pédagogiques en ligne, accompagné d'un tutorat numérique et d'un important effort de formation des collègues impliqués.

- Le développement de l'enseignement professionnel sera poursuivi durant ce contrat (montée en puissance des licences professionnelles, projet de l'école d'ingénieurs Polytech Diderot, redémarrage de l'IUT après une longue période d'incertitudes).

(Voir indicateur 14 : progression du nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme professionnalisant)

- L'insertion professionnelle tirera partie de la plate-forme créée en 2007 avec Paris 1 et Paris 5 et qui a vocation à s'inscrire dans les actions du projet de PRES Université Paris Cité, de la création à Paris Diderot d'un service commun d'information, d'orientation et d'insertion mais également des travaux produits par l'OVE.

- Les partenariats seront renforcés avec les CPGE et les grandes écoles, des commissions mixtes favorisant la synergie des parcours de formation seront mises en place.

- L'université participera pleinement à la réforme des études de santé. Dans un premier temps, elle créera des parcours facilitant la poursuite d'études des non admis en deuxième année de médecine.

En odontologie, l'université qui s'est engagée dans une restructuration progressive des modules d'enseignement théorique, établira le contour des champs partenariaux, entre autres avec Paris 5.

- L'université définira des structures spécifiques pour accompagner la mise en place du contrat doctoral dans un souci d'équité entre les disciplines et de manière à assurer la représentation de la communauté des doctorants. Les structures encadrant les doctorants seront consolidées : institut des écoles doctorales et collèges des écoles doctorales. Dans la logique de cette structuration des formations de recherche et de la professionnalisation des écoles doctorales, l'établissement étudie la possibilité de prendre en charge la responsabilité d'un nouveau CIES parisien ou d'un dispositif équivalent en coopération avec d'autres établissements de la région.

- L'établissement intensifiera ses actions de formation continue, soit sur le site même, soit de manière délocalisée en partenariat avec les entreprises. L'amélioration de la communication interne et externe concourra à cet effort. Pour la formation tout au long de la vie, l'objectif est d'amplifier significativement les résultats en matière de VAE.

- L'université a une longue pratique d'enseignement en milieu carcéral. Elle veillera à amplifier son effort de formation en direction des « étudiants empêchés ».

(Voir indicateurs 15 et 16 : progression du nombre d'étudiants inscrits dans une formation continue, progression du nombre d'étudiants empêchés ayant obtenu un diplôme de l'établissement)

(Voir indicateurs de performance 1 à 5 portant sur les niveaux L, M et D)

II-3 Etre attractif au niveau international

- Afin d'améliorer la visibilité et le positionnement stratégique de l'université, dans le domaine de la recherche en particulier, celle-ci développera une politique de choix et de priorités, sur des zones bien définies et avec le concours de partenaires privilégiés dont la qualité scientifique est recherchée. Les zones prioritaires sont les suivantes (la liste des universités n'est pas limitative) : Amérique du nord (université de Chicago entre autres), Amérique du sud (université de Buenos-Aires), Asie orientale (universités de Kyoto et de Wuhan). Ces partenariats s'additionnent à ceux engagés avec les établissements européens, partenaires naturels d'une université française (université de Bologne en particulier).

Les domaines de l'appui scientifique concernent principalement l'enseignement du Français et la médecine, par exemple dans les zones suivantes : Afrique (universités de Marrakech, de Yaoundé et de Dakar), Proche et Moyen-Orient (universités libanaises, émirati et de Barheïn), Asie du sud-est (université de Hanoï).

- L'université entend renforcer sa politique de mobilité, à la fois pour les enseignants chercheurs et pour les étudiants. Pour ces derniers, si le volume de l'accueil d'étudiants étrangers est assez satisfaisant, il est nécessaire de développer considérablement la mobilité sortante. Ainsi, l'objectif est de parvenir en fin de contrat au chiffre de 500 étudiants de L3 bénéficiant d'un séjour d'études à l'étranger. Le développement de l'apprentissage des langues sera un vecteur important de cette ambition.

(Voir indicateur 17 : nombre d'étudiants en mobilité sortante en L)

- Afin de mener à bien cette politique, l'établissement se dotera des outils appropriés en termes humains, techniques et organisationnels : renforcement des compétences des structures chargées des relations internationales à la fois au niveau central et à celui des composantes, mise au point des moyens de pilotage central avec les indicateurs ad hoc, développement des moyens de communication (site multilingue anglais/espagnol/chinois), développement de masters internationaux.

III- Une université dans la ville

III-1 Améliorer le cadre de travail et de vie

- Le VP étudiant verra son action consolidée, comme celle des associations étudiantes réunies au sein d'une fédération dotée de statuts. De même le bureau de la vie étudiante (BVE) bénéficiera d'une meilleure visibilité et sera renforcé.
- L'amélioration de l'accueil et de la vie étudiante est une des grandes priorités de l'établissement. L'installation sur le site de PRG offre de nouvelles possibilités en termes d'image et d'attractivité de l'université mais montre aussi des limites dans ce domaine important.
- La situation de la restauration demeure préoccupante. Ceci amène à chercher de nouvelles solutions : elles existent au travers du plan Campus mais ne se limiteront pas à celui-ci, d'autres réponses plus immédiates seront cherchées avec le CROUS.
- L'offre de logement étudiant est clairement insuffisante, l'établissement poursuivra ses contacts avec les municipalités de Paris et d'Ivry, ainsi qu'avec le CROUS et la Cité internationale universitaire de Paris, pour essayer de remédier à ce manque.
- Des locaux destinés à la pratique sportive seront disponibles en fin de contrat. Entre-temps, des solutions intermédiaires seront recherchées, à Paris comme à Ivry.
- La politique de santé étudiante passe par un programme de préventions multiples. Dans le domaine de l'insertion professionnelle des étudiants handicapés, un programme de relais handicap sera élaboré. L'ensemble de ces actions pourra être regroupé en fin de contrat dans le cadre du projet d'une maison de la santé étudiante.
- L'ensemble des activités traitant de la vie associative, syndicale et culturelle seront regroupées sur le nouveau campus. Le rapprochement du BVE et du service culture préfigurera le projet fédérateur de Maison de la vie étudiante installé dans la halle aux farines en 2012 (bâtiment M3A2 du PPP).

L'établissement poursuit son objectif d'amélioration de la participation électorale étudiante (objectif fixé à un taux de 20%).

- La vie culturelle de Paris Diderot continuera à s'insérer délibérément dans son environnement parisien, avec une politique volontariste de création d'évènements, d'universités d'été, de conférences (voir par exemple le cycle des « entretiens des Grands Moulins »). Le projet d'amphithéâtre culturel s'inscrit dans cette démarche.

(Voir indicateur 18 : progression du nombre de personnes ayant assisté à une manifestation organisée par l'établissement)

III-2 Politique immobilière : une lisibilité renforcée par l'opération Paris Rive Gauche (PRG)

- L'intégration et la lisibilité de l'établissement renforcées par l'opération PRG ouvriront éventuellement la voie à un nouveau défi pour l'université : la dévolution immobilière. Cet objectif nécessite la connaissance intégrale du patrimoine et la détermination de sa valeur et devra être accompagné par l'élaboration d'un outil pérenne de gestion et par les compétences humaines adéquates. Il portera sur toutes les implantations de l'université, y compris médicales. Le projet de dévolution immobilière devra, dans tous les cas, être soumis au CA.
- L'université mènera à son terme, d'ici 2012, la construction de la 2^{ème} tranche du campus PRG, dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP) pour lequel Paris Diderot est pouvoir adjudicateur et permettant d'accueillir un large éventail de domaines et de fonctions : LEA, linguistique, études anglophones, géographie/histoire/sciences de la société (GHSS), économie et sciences sociales, sciences humaines cliniques, mathématiques, informatique, sciences de la Terre, de l'environnement et des planètes (STEP), sport, associations, service culture.
- L'opération Campus à laquelle s'associe Paris Diderot dans le cadre du projet Université Paris Cité ouvre, si elle aboutit, des perspectives pour des domaines dont le développement est particulièrement important : vie étudiante (restaurant universitaire, installations sportives, vie des associations), rénovation des sites médicaux (en particulier l'institut universitaire d'hématologie – IUH), école d'ingénieurs, « amphi culture ».
- Ce contrat devra voir apparaître une solution pour l'avenir de l'UFR d'odontologie, tant dans sa partie formation que dans sa partie hospitalière. L'état tout à fait insatisfaisant des locaux actuels du site de Garancière nécessitera le choix d'une nouvelle implantation et sa mise en œuvre. L'établissement, en coopération avec la municipalité parisienne, souhaite voir émerger une réponse dans le cadre du campus PRG.
- Deux paramètres distincts, les limites de taille et financières du campus PRG et l'ambition d'amplifier la nature professionnalisante des formations de l'établissement, concourent à explorer les voies du développement du campus sur des terrains d'Ivry sur Seine, en partenariat avec la municipalité. Cette extension pourrait concerner un pôle ingénieur spatial environnement (PISE) qui regrouperait le projet d'école d'ingénieurs Polytech Diderot en phase d'initiation et l'IUT de l'université. Pour ce dernier, des décisions seront prises quant à son hébergement provisoire, au devenir du site de la ZAC Pajol, aux potentialités ainsi ouvertes par le site d'Ivry et à la possibilité d'ouverture de nouveaux départements.
- L'ensemble de ces projets seront poursuivis selon une démarche de développement durable, le PPP en particulier respectera un cahier des charges correspondant à ces préoccupations (normes de haute protection environnementale).

(Voir indicateurs de performance 10 et 11 : qualité du pilotage en matière de gestion immobilière et taux d'occupation des locaux)

III-3 Les bibliothèques : poursuivre l'intégration et développer les ressources documentaires

Pleinement consciente qu'un pôle documentaire de stature internationale est en train de se constituer à PRG (BNF, BULAC, SCD des Grands Moulins), l'université est désireuse de renforcer le pilotage de sa politique documentaire et se donne les objectifs suivants :

- En sciences et en lettres et sciences humaines, elle poursuivra l'intégration des fonds des bibliothèques d'UFR dans ceux de la bibliothèque centrale, et mènera une politique d'acquisition prioritairement tournée vers les exemplaires multiples, indispensables à la réussite des étudiants de 1er cycle. Dans le secteur médical, le service commun de documentation (SCD) s'attachera à combler le retard pris dans les acquisitions au cours des dernières années en mettant à niveau les collections.

(Voir indicateur 19 : nombre de volumes acquis / an / secteur)

- Parallèlement au développement de son offre documentaire, le SCD devra poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accueil et la formation des usagers. À la bibliothèque centrale, les horaires d'ouverture seront augmentés par palier jusqu'à atteindre la cible de 65 heures d'ouverture hebdomadaire en fin de contrat.

(Voir indicateur de performance 9 : durée maximum d'ouverture hebdomadaire dans l'un des sites du SCD ou du SICD)

- Afin d'optimiser son fonctionnement et de mieux maîtriser les coûts, l'établissement mettra en place un processus de gestion analytique des abonnements électroniques.

- Enfin, l'université poursuivra son rapprochement avec la Bibliothèque universitaire des langues anciennes et des civilisations (BULAC) et les établissements qui en sont membres, et profitera de l'installation de celle-ci sur le site de Paris Rive Gauche pour engager une collaboration avec elle sur le plan scientifique et documentaire. De même, malgré la séparation géographique des universités de Paris 6 et Paris 7 et la disparition de la bibliothèque interuniversitaire scientifique de Jussieu (BIUSJ) commune aux deux établissements, ceux-ci devront maintenir une collaboration constructive dans le cadre du développement de la bibliothèque de mathématiques sur deux sites.

III-4 Les partenariats : construire en priorité l'alliance Université Paris Cité

- La construction du PRES « Université Paris Cité » est un objectif important dont la définition du contour doit être finalisée. Ce qui devrait être le regroupement optimal (Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Nouvelle Paris III, Paris Descartes Paris 5, Paris Diderot Paris 7, Paris XIII, l'IEP de Paris, l'INALCO, l'EHESP et l'IPGP) a pour objectif de devenir le premier pôle de recherche et d'enseignement supérieur français.

La méthode consistera à élaborer un PRES structurant mais respectueux des établissements, décloisonnant l'espace parisien et s'attachant à maintenir un indispensable équilibre disciplinaire. Ainsi, les trois grands axes disciplinaires de Paris Diderot devront être traités avec la même attention.

Cette alliance est porteuse de très grandes synergies, d'abord pour la recherche, les équipes trouvant ici l'espace de collaborations innovantes et une pluridisciplinarité renforcée, mais

aussi pour l'organisation de formations nouvelles et ambitieuses, pour des formations doctorales mieux intégrées, pour une meilleure visibilité internationale, pour une aide à la mobilité des personnels, etc.

- L'importance des liens existants avec les établissements susceptibles d'être partie prenante de l'alliance Université Paris Cité n'est pas exclusive des rapports entretenus avec d'autres partenaires : outre les organismes de recherche (cf. plus haut), d'importantes coopérations scientifiques lient Paris Diderot à l'université Paris 6 (mathématiques en particulier), les ENS, Paris Sud et Paris 12 pour les sciences, Paris 13 pour la médecine.

- L'établissement s'inscrit également dans les actions portées par les pôles de compétitivité, comme Systematic (logiciels libres) et Medicen (sciences du vivant, technologies de la santé et du médicament).

- Dans le domaine de la santé, l'université est liée par un partenariat industriel avec l'AP-HP et, dans ce cadre, souhaite continuer à développer des programmes de recherche en cohérence avec les activités de soin d'excellence des hôpitaux, favoriser les interfaces pour la gestion par site hospitalier des programmes de recherche et faire émerger des solutions facilitant le travail des médecins hospitalo-universitaires. La rénovation des sites (en particulier l'IUH) sera une condition de la réussite du projet.

- Tout au long de ce contrat, l'accent a été mis sur les collaborations présentes ou futures entre l'université et les municipalités de Paris et d'Ivry. D'une manière générale, l'établissement s'attachera à nouer des partenariats avec les collectivités territoriales, celles qui viennent d'être citées mais aussi la région Ile-de-France. Ce dialogue permanent sera formalisé, en tant que de besoin, par la signature de conventions.

L'Etat s'associe aux orientations définies par le présent contrat et apporte son soutien à leur mise en œuvre sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité en cours d'exercice.

Ce contrat s'accompagne d'indicateurs de performance sur lesquels s'appuiera l'évaluation prévue à l'issue de la période contractuelle.

**ANNEXE SUR LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET FINANCIÈRES DU CONTRAT
QUADRIENNAL, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 AOÛT 2007 RELATIVE AUX LIBERTES ET
RESPONSABILITES DES UNIVERSITES.**

- L'université Paris Diderot Paris 7 recevra chaque année une dotation en crédits qui comprend :
 - une part qui sera calibrée chaque année en application du modèle d'allocation des moyens, en fonction d'indicateurs d'activités et de performance. Le montant annuel sera précisé dans la notification de crédits ;
 - une part qui correspondra aux rémunérations des personnels prises en charge sur le budget de l'Etat. Ce montant sera ajusté chaque année en fonction des évolutions mécaniques de masse salariale. Le montant annuel sera précisé dans la notification de crédits ;
 - une part, répartie dans le cadre des discussions contractuelles, dont le montant est de : **4 576 000 euros** dont **76 000 euros** au titre de la culture scientifique et technique (CST), pour les quatre années.

	2009	2010	2011	2012	Total
Dotation contractuelle négociée	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000	4 500 000
CST	19 000	19 000	19 000	19 000	76 000
Total	1 144 000	1 144 000	1 144 000	1 144 000	4 576 000

- une part qui sera réservée à des actions spécifiques réparties selon des procédures ad hoc chaque année. Leur montant annuel sera mentionné dans la notification de crédits.
- la notification annuelle et ses éventuelles modifications préciseront la fraction de la dotation affectée à la masse salariale, celle affectée au fonctionnement et celle affectée à l'investissement.

- Le plafond des emplois financés par l'Etat, grâce à la fraction de la dotation versée et affectée à la masse salariale, sera précisé chaque année dans la notification de crédits et ses éventuelles modifications. Au sein de ce plafond d'emplois, la proportion des agents contractuels, recrutés en application de l'article L 954-3 du code de l'éducation, sera déterminée.

- L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences : cf. indicateur N° 8.

- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément au décret financier n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.

**INDICATEURS
et CIBLES DE PERFORMANCE**

du

Contrat quadriennal 2009-2012

Sommaire indicateurs

I - INDICATEURS COMMUNS ET CIBLES DE PERFORMANCE

I.1 INDICATEURS COMMUNS DE MESURE DE LA PERFORMANCE EN MATIERE DE FORMATION ET DE RECHERCHE	
1 - Taux de passage L1 en L2	p. 16
2 - Taux de réussite en licences en trois ans	p. 18
3 - Flux d'étudiants entrants en master : part des étudiants nouveaux entrants dans l'établissement	p. 21
4 - Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L et M	p. 22
5 - Insertion professionnelle des docteurs après 3 ans	p. 24
6 - Revenus consolidés de valorisation de la recherche	p. 26
I.2 INDICATEURS COMMUNS DE MESURE DE LA PERFORMANCE EN MATIERE DE PILOTAGE	
7 - Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre	p. 28
8 - Endorecrutement des enseignants chercheurs : bilan et prévision	p. 29
9 - Durée maximum d'ouverture hebdomadaire dans l'un des sites du SCD ou SICD	p. 30
10 - Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière	p. 31
11 - Taux d'occupation des locaux	p. 32

II - INDICATEURS SPECIFIQUES

12 - Elaboration d'un contrat de gouvernance universitaire	p. 34
13 - Proportion des personnels BIATOSS requalifiés en B ou A à l'issue du contrat	p. 35
14 - Progression du nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme professionnalisant	p. 36
15 - Progression du nombre d'étudiants inscrits dans une formation continue ou en alternance	p. 37
16 - Progression du nombre d'étudiants empêchés ayant obtenu un diplôme de l'établissement	p. 38
17 - Nombre d'étudiants en mobilité sortante en Licence	p. 39
18 - Progression du nombre de personnes ayant assisté à une manifestation organisée par l'établissement de ses actions à destination du grand public	p. 40
19 - Nombre de volumes acquis par le SCD de l'université / an / secteur	p. 41

Indicateurs communs de mesure de la performance en matière de FORMATION et de RECHERCHE

Taux de passage de L1 en L2

DEPP (PAP)

Action	Formation initiale et continue de niveau licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2005-2006, 2006-2007 futures années 2011-2012/ 2012-2013 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Etudiants bacheliers de l'année (enseignement public universités et assimilés - France entière) inscrits pour la première fois en DEUG ou L1 et inscrits l'année suivante en 2 ^{ème} année de DEUG ou de Licence, ou dans une formation équivalente de 2 ^{ème} année Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) — Universités et assimilés
Élaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (DEUG 1 et licence cursus LMD) 1 ^{ère} année en (n-n+1) Calcul du taux de redoublement - le nombre d'étudiants nouveaux bacheliers qui redoublent à l'issue d'une année universitaire (n-n+1) est rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 en n- n+1 (redoublement dans la même formation ou dans une autre formation L1) Calcul du taux de passage: - Proportion d'étudiants bacheliers de l'année inscrits pour la première fois en première année de DEUG ou L1 l'année N et qui accèdent à la 2 ^{ème} année de DEUG ou L2 ou à une formation équivalente l'année suivante.

		2005-2006	2006-2007	2007-2008	Cible 2012
Etablissement	<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1</i>	2147	2147	1911	
	Taux de redoublement	26,3 %	21,5 %		
	Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	40,7 %		44,7 %	50 %
Total des universités	<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1</i>	164 956	161 128		
	Taux de redoublement	23 %	23 %		
	Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	46,6 %		44,7 %	

Commentaires de l'établissement :

Les imperfections notables de l'outil APB (remplaçant de RAVEL) ne permettent pas à l'établissement de s'engager sur cet indicateur. En effet un très grand nombre d'étudiants ayant indiqué Paris Diderot comme premier choix n'ont pas été affectés dans notre université par les services du Rectorat alors que des places étaient disponibles. Une note plus complète sera envoyée par l'établissement mais ce dispositif n'a pas non plus tenu compte de la modulation de nos capacités d'accueil (entre Bac de l'année, Bacs antérieurs et Bacs Hors Ile de France). Par ailleurs, ce dysfonctionnement rend quasiment inopérant le dispositif d'orientation active (avec des rendez-vous individuels) auquel l'établissement a affecté une partie des crédits PRL.

Précisions :

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants : qui ont quitté l'université, qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université. Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte.

Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X.

Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X. Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants

ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée. Cela concerne 0,7% de l'ensemble des inscriptions initiales des nouveaux bacheliers.

Cet indicateur est construit en référence au PAP 2009 n°7 « Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante », la cible nationale s'élevant à 52 %.

Taux de réussite en licence en trois ans

DEPP

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	%
Date de la mesure	Sessions 2005, 2006 et future session 2013
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur
Élaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2003. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. cf « mode de calcul »
Source :	MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).
Mode de calcul	Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1 ^{ère} fois en 1 ^{ère} année de 1 ^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2003. Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite à partir de la cohorte : Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 ^{ère} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants ayant effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) au sein du même établissement Cf. PRECISIONS METHODOLOGIQUES : Note DEPP du 27 mai 2008
Service responsable de l'indicateur	DEPP

Items	périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3
Taux de réussite constaté en %	Cohorte 2003 (diplômés en 2006)	29,9	80,6	40,8
	Cohorte 2004 (diplômés en 2007)	30,6	82,7	44,9
	CIBLE 2012 (méthode 3)			50%
Ensemble des universités	Cohorte 2003	29,8%	84,6%	41,9%
	Cohorte 2004	29,7%	84,6%	42,8%

Commentaires de l'établissement :

L'établissement a pris la décision de confier à son OVE une étude de suivi de cohorte sur tous les primo-entrants en L1 inscrits à la rentrée 2009. Au delà de ces taux de réussite (qui présentent tous des défauts), il est stratégique pour l'université d'identifier précisément les différentes difficultés affrontées par les étudiants de L. Est-ce un échec pour un étudiant de quitter le L pour intégrer une filière sélective (retour en IUT ou BTS) ?

En écartant les étudiants cumulatifs systématiquement mais aussi tous les étudiants qui poursuivent leurs études supérieures dans un autre établissement, la méthode 1 a l'inconvénient de minimiser le fait que l'université offre une porte de sortie au niveau L à de nombreux étudiants de classes préparatoires mais aussi sert de tremplin vers d'autres études.

En se focalisant uniquement sur les étudiants de L3, la méthode 2 souffre d'au moins un biais : la persistance des systèmes de type BTS ou IUT conduit un certain nombre d'étudiants de ces filières courtes à vouloir obtenir en université un diplôme de niveau L or ils ont suivi des études dont le contenu académique et scolaire rend difficile leur intégration dans nos L3.

Dans une logique où l'on doit mesurer le taux de réussite des études universitaires, la question de l'attribution de la réussite à l'établissement de délivrance du diplôme ou à celui de la première inscription est tout à fait secondaire. Le système d'information doit être absolument modifié de façon à ce qu'il soit possible à l'Etat de différencier un étudiant ayant abandonné ses études de celui qui les poursuit ailleurs ou en s'étant réorienté.

L'université souhaite également faire observer que, dans le calcul de la valeur ajoutée, la mention obtenue au baccalauréat est absolument discriminante. Des statistiques internes à l'université sur des mentions homogènes (Sciences du Vivant) montre son influence écrasante sur les taux de réussite.

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2003. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session 2006 (année 2005-2006). Seuls 34% des inscrits en 1^{ère} année de DEUG ou de licence cursus LMD en 2003/2004 sont inscrits en L3 en 2005-2006. La réussite globale, mesurée par rapport à ces inscrits en 2003, est de 28,9%.

Taux de réussite en trois ans, toutes universités confondues : 28,9%	
90	sont restés dans le même établissement durant 3 ans
Sur 100	7 sont restés dans le même établissement durant deux ans
diplômés :	3 ont changé d'établissement entre la deuxième et la troisième année
	1 a changé d'établissement tous les ans

La cohorte porte sur **des inscriptions administratives** recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seuls 50% d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1^{ère} année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul (ils ne représentent que 3,7% des inscrits de la cohorte initiale).

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants (26% de redoublement et 27% de départs de l'université à la fin de la première année).

Le taux de réussite observé, ou taux réel, est de 29,8% au niveau national. Il varie entre 45,3% et 10,7% entre les universités.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

Le taux de réussite national est de 84,6%. Il s'échelonne entre 93,4% et 57,3% entre les universités.

3 – Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en deuxième ou en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence. Le taux national est de 41,9%, avec des écarts entre universités compris entre 61,8% et 15,2%.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé¹. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat (en 2003, 2002, avant 2002)
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

¹ La même méthode avait été employée par la DEPP pour calculer le taux de réussite au DEUG en 1999 ou en licence (ancienne dénomination).

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

La valeur ajoutée diffère, parfois de façon importante entre les universités en fonction de la méthode utilisée (exemples 1 et 2).

Ainsi, pour la réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription, il varie de +10,9 points à -16,2 points. Dans le cas de la réussite mesurée à partir des inscrits de la cohorte en L3, cet écart s'échelonne entre +10,5 et -21,8 points.

Quand on considère la réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université, l'écart varie de +15,2 points à -18,7 points.

La diversité de ces écarts entre les trois méthodes proposées rend difficile l'interprétation de la réussite en trois ans par établissement. Il est possible de faire une moyenne de ces écarts, qui combine les résultats des trois approches

	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3
	Ecart entre les valeurs ajoutées (en points)		
Classe 1			
21 établissements	6,6	18,6	13,0
Classe 2			
21 établissements	3,3	13,3	6,6
Classe 3			
21 établissements	3,3	13,6	7,4
Classe 4			
21 établissements	13,2	26,4	24,5
Ensemble des établissements	27,2	32,3	34,0

Lecture : la différence entre les valeurs extrêmes de la valeur ajoutée des établissements de la classe 1 est de 6,6 points pour la méthode 1. Pour les mêmes établissements, elle est de 18,6 points pour la méthode 2 et de 13 points pour la méthode 3.

Flux d'étudiants entrants en master : part des étudiants nouveaux entrants dans l'établissement

(DEPP)

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2006-2007, 2007-2008 et 2012-2013
Champ de la mesure	Inscrits et diplômés de cursus M –Champ SISE universités hors établissements rattachés (ex art 43).
Élaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Etablissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales)
Source	MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).
Mode de calcul	Etablissement d'origine des entrants en M1 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100 Au niveau M1, le calcul porte sur les premières années de master LMD, le master IUP et les maîtrises. Ces diplômes sont proposés dans l'ensemble des établissements, contrairement aux diplômes d'ingénieurs et de l'IEP qui étaient précédemment pris en compte dans les calculs. Etablissement d'origine des entrants en M2 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100 En M2, pour garder la même logique d'homogénéité, le calcul porte sur les années de master LMD, les DEA et les DESS. Les deuxièmes années de MST, MSG, formations d'ingénieurs, diplômes de l'IEP, diplôme de commerce, master ingénieur et diplôme d'œnologie ne sont plus pris en compte dans le calcul.

		En %	Effectifs pris en compte (dénominateur)
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1	2006	31,1	1 657
	2007	34,6	1 565
	Cible 2012	38%	
Total université	2006	30,3	112 583
	2007	34,1	107 122
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2	2006	43,4	1732
	2007	46,4	1757
Total université	2006	41,3	96 728
	2007	40,3	97 781

Commentaires de l'établissement :

L'université souligne son attractivité en M2 (elle a plus d'étudiants en M2 qu'en M1 au contraire des chiffres nationaux). Elle souhaite rapprocher le taux d'attractivité de ses M1 de celui des M2 mais rappelle qu'elle n'a pas a maîtrise de ses inscriptions en M1. Il est important par ailleurs, de souligner que la visibilité de cet indicateur ne peut qu'être incertaine, du fait de la mise en place de la masterisation des concours au cours du prochain plan quadriennal, cette masterisation devant *de facto* augmenter le nombre d'inscrits en Master.

L'établissement souhaite rappeler que le taux d'attractivité en M2 sera particulièrement suivi en interne puisqu'il s'agit du niveau où chaque formation est maître de son recrutement, ce qui n'est pas le cas au niveau du M1. Il s'agit également de suivre le nombre d'étudiants s'inscrivant en M2 à l'UPD afin d'y poursuivre un cursus de Doctorat.

Précisions:

Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L et M

DEPP (PAP)

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence et de niveau master
Objectif	Maîtriser l'offre de formation
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2006-2007, 2007-2008 et 2012-2013 – situation au 15 janvier
Champ de la mesure	Nombre de mentions de licence et de master ayant au moins 1 inscrit principal Inscrits principaux dans les 3 ^{èmes} années de licence L et dans les 2 ^{èmes} années de master M Enseignement public - Universités, France entière (établissements rattachés ex art. 43 inclus)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La mention est complémentaire au domaine puisqu'elle précise celui-ci dans l'intitulé des diplômes qui figure sur les arrêtés d'habilitation. Les intitulés de diplômes n'ayant pas tous une mention, le domaine a été agrégé à la mention. On s'intéresse donc aux couples domaine-mention. Inscriptions principales en 3 ^{ème} année de L ou en 2 ^{ème} année de M.
Source	MEN-MESR/SG/DEPP -Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Mode de calcul	(Nombre de couples domaine-mention L par établissement présentant un nombre d'inscrits principaux inférieur à 50 / nombre de mentions L) x 100 (Nombre de couples domaine-mention M par établissement présentant un nombre d'inscrits principaux inférieur à 30 / nombre de mentions M) x 100 (Nombre d'inscrits principaux dans des couples domaine-mention L par établissement présentant un nombre d'inscrits principaux inférieur à 50 / nombre total d'inscrits principaux en L3) x 100 (Nombre d'inscrits principaux dans des couples domaine-mention M par établissement présentant un nombre d'inscrits principaux inférieur à 30 / nombre total d'inscrits principaux en M2) x 100

MENTIONS		2006		2007		Cible : 2012	
		L	M	L	M	L	M
Établissement (Source DEPP) (*1)	% de mentions à faibles effectifs	27,8	25	16,7	26,7	5,56%	21,5%
	% d'inscriptions principales dans les mentions à faibles effectifs	6,6	4,7	4,9	4,1		
Établissement (Source Établissement) (*2)	% de mentions à faibles effectifs					5,56%	21,5%
Total universités	% de mentions à faibles effectifs	31,8	31,6	33,1	31,1		
	% d'inscriptions principales dans les mentions à faibles effectifs	7	7,3	7,5	6,9		

Commentaires de l'établissement :

Au niveau des licences, le saut observé entre 2006 et 2007, correspond au fait que deux mentions (Sociologie et Sciences de la Terre) ont vu leurs effectifs dépasser les 50 inscrits. Deux des trois mentions restantes actuellement référencées comme « à faibles effectifs » (Sciences du Langage et MASS) ont respectivement 49 et 44 inscrits. L'université prévoit que les effectifs vont monter. Il restera une licence structurellement « à faibles effectifs », la licence « Sciences Fondamentales et applications ».

L'université souligne que la licence « Sciences Fondamentales et applications » admet environ 25 inscrits en moyenne. Dans le projet initial de l'université, elle devait être complétée par une mention analogue (majeure Lettres et Mineure Sciences). Le taux de réussite de cette mention est exceptionnel (autour de 90%).

Pour ce qui concerne les domaines de master, l'offre de formation comprendra 28 mentions. Dans le contrat actuel, six ou sept mentions étaient comptabilisées comme « à faibles effectifs ». L'une d'entre elles va être intégrée dans une mention existante. L'une (Génomique et Productivité végétale) est une mention co-habilitation (Evry, Agro). Deux autres vont être profondément remaniées. Trois, enfin, ont simplifié leurs spécialités et s'articulent étroitement à notre dispositif recherche (Chimie, Biologie Informatique, App. Interdisciplinaire du Vivant). L'établissement pense que sa cible pourrait donc être dépassée.

Précisions :

(*)1 – Nombre total de mentions (base du calcul DEPP à confronter / cohabilitations) Source SISE

Nombre de mentions à faibles effectifs	2006	2007
Licence	18	18
Master	28	30

(*)2 - Les mentions cohabilitées peuvent introduire un biais dans le calcul au niveau national. Dans le cas où les établissements ne retrouvent pas ces données, ils peuvent établir un calcul corrigé en le commentant.

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 3.2 « Part des mentions à faibles effectifs (L et M) »
L'objectif national fixé dans le PAP 2008 pour l'année 2012 est de 25 % pour le cursus L et 30 % pour le cursus M
Cf. Indicateur de l'enseignement supérieur – Document DEPP par établissement (Tableaux de la partie 3.3)

Insertion professionnelle des docteurs après 3 ans

Etablissement
DGESIP

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Etudiants diplômés d'un doctorat faisant l'objet d'enquête
Date de la mesure	Année de l'enquête : n-2 - Cible n+3
Champ de la mesure	Tous les diplômés d'un doctorat enquêtés 3 ans après l'obtention de leur diplôme
Élaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Insertion professionnelle des inscrits dans l'établissement ayant soutenu leur thèse avant le début du contrat, observée trois ans après la soutenance, au cours de l'année précédant le dépôt de la demande de renouvellement du contrat d'établissement.
Source	DGESIP : tableau C du bilan ED du contrat d'établissement concernant le devenir professionnel des docteurs, rempli pour chaque ED dont l'établissement est support
Mode de calcul	Pour l'année considérée, parmi la population répondant dans son intégralité, mesure de l'insertion des étudiants diplômés 3 ans avant la date de l'enquête à laquelle ils ont répondu

		Enquête n-2	Cible n+3
Part des docteurs en emploi après 3 ans (<i>ensemble</i>)	%	93 %	≥ 90%
Part des docteurs (<i>hors docteurs étrangers(*)</i>) en emploi après 3 ans	%	NC (mais ≤76%)	≥ 56%
- Dont statutaire ens sup + recherche + CDI - Dont CDD public/privé		NC (mais ≥ 17%)	≥ 44%
Taux de réponse (<i>ensemble</i>)	%	44%	
Taux de réponse (<i>hors docteurs étrangers(*)</i>)	%	41%	

Commentaires de l'établissement :

L'établissement souhaite insister sur un certain nombre de points qui imposent, à ses yeux, que cet indicateur soit redéfini:

— Plusieurs ED sont co-habilités avec d'autres établissements parisiens ce qui brouille les chiffres que nous pourrions fournir,
— l'établissement est engagé dans la constitution d'un PRES — processus auquel nous a vivement engagé la DGESIP —, PRES au sein duquel la gestion des ED et du 3^e cycle serait mutualisée. Cette mutualisation à venir ne nous permet pas de fournir un chiffre prospectif fiable,

L'effort de l'établissement portera également sur l'amélioration du taux de réponse de ces enquêtes, taux insatisfaisant à ses yeux. S'agissant du pilotage interne de l'établissement, nous serons particulièrement attentifs au taux de docteurs de l'établissement ayant été recrutés dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche (ce que l'on pourrait appeler l'exo-recrutement).

Informations sur l'enquête « 2004 » : L'enquête porte sur les 354 docteurs diplômés au titre de l'année civile 2004, parmi eux 98 docteurs ont répondu à l'enquête. Elle a été réalisée en Novembre 2007.

Explication des données ci-dessous : 90 % des docteurs ayant répondu se déclarent en emploi 3 ans après l'obtention de leur diplôme. Lors de cette première enquête, le type d'emploi occupé ne permettait pas de distinguer facilement les emplois de type CDD et CDI. Cependant 76 % des docteurs ayant répondu sont en emploi, 17 % en post-doc, 5 % en recherche d'emploi et 2 % en inactivité.

A titre d'information, les docteurs 2005 en activité au moment de l'enquête sont à 56 % en CDI et 44 % en CDD.

Taux de réponse.

il s'agit du **taux net** de réponse, c'est-à-dire que ce taux n'inclut pas les individus n'ayant pas pu être contactés en raison de mails et adresses postales invalides.

Pour le **taux de réponse hors docteurs étrangers (ici également taux net de réponse)**, les résultats tirés de l'enquête de l'OVE sont calculés à partir de la nationalité de l'étudiant et non à partir du statut « boursier d'un gouvernement étranger ».

Pour l'insertion des docteurs diplômés en 2006, qui seront interrogés en 2009, l'OVE utilisera le critère « boursier d'un gouvernement étranger » pour faire la distinction entre les docteurs français et étrangers.

Le taux de réponse hors docteurs étrangers de 41 % correspond au nombre de docteurs français ayant répondu à l'enquête (86 individus) rapporté au nombre de docteurs français ayant une adresse mail et/ou postale valide et donc joignable (n=211).

Cible : l'établissement n'étant pas maître de l'environnement économique, plus que d'un objectif « cible », il s'agit d'un indicateur d'alerte sur l'adéquation de nos formations doctorales aux besoins de recrutement. Nous avons repris là les résultats de l'enquête « 2005 » qui porte sur les docteurs de l'année 2005 et leur insertion à *DEUX* ans. Le taux d'insertion est remarquablement voisin (89% dont 56% en CDI et 44% en CDD).

Comme indiqué ci-dessus, l'établissement portera ses efforts sur l'amélioration des taux de réponse de ces enquêtes désormais annuelles.

Précisions :

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 1.2 « % des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire » (source Enquête génération CEREQ et enquête annuelle IREDU).

L'objectif national fixé dans le PAP 2009 pour l'année 2010 est 90 %.

Réserve : l'information demandée concerne l'école doctorale ; en cas de co-accréditation, il n'est pas possible d'identifier l'établissement où a été soutenue la thèse et tous les docteurs sont attribués à l'établissement support. Le questionnaire devra être complété sur ce point dans le dossier d'accréditation et dans les commentaires.

Pour la vague C(2009 = année n), les pourcentages sont calculés par rapport au nombre de docteurs sortis en 2004 dont la situation dans l'emploi fin 2007(n-2) est connue.

(*) Les docteurs étrangers sont comptabilisés en prenant en compte le statut « boursiers du gouvernement français » (BGF du MAEE) ou « boursiers d'un gouvernement étranger » des doctorants.

Action	6 à 12
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (PAP)
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	K€
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche
Elaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Etablissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR. Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public ou un groupe d'établissements des activités de valorisation (PRES-EPCS ou associatif) Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation Données financières au 31/12/N de chaque année considérée : - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) - recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du PRES.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGEISIP – Pôle de contractualisation
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année N pour N-1

	Ressources en K€				Evolution en %
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total	
1- Périmètre établissement	594 k€	231 k€	846 k€	1671 k€	212%
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement	-	-	-	-	
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées	-	-	-	-	
4- Périmètre « organismes »	NC*	NC*	NC*	NC*	
Total 2008					
Cible 2012				De 150% à 200%	

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

Commentaire de l'établissement :

(NC*) Des conventions de coopération ont été signées avec les principaux organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA). Elles comportent toutes d'importants volets concernant la valorisation de la recherche. Les données relatives au bilan de ces conventions doivent être échangées entre les établissements. Des réunions préliminaires portant sur ces bilans et les discussions en vue du renouvellement de ces conventions ont été entamées à l'automne 2008 mais ont dû être suspendues du fait de l'absence de l'instance de validation (le CA). Nous ne disposons donc pas actuellement des données consolidées de nos partenaires. Les discussions doivent reprendre incessamment.

D'autres indicateurs seront utilisés pour le pilotage de la politique de l'établissement. Ainsi, par exemple, seront utilisés le nombre de familles de brevets, le pourcentage de brevets licenciés et le nombre de créations de jeunes entreprises innovantes issues des projets de l'université.

Le taux de 212% indiqué est le taux de progression sur la durée du contrat (2004-2008) donc sur 4 ans.

L'établissement préfère indiquer une fourchette d'évolution dans la mesure où il est actuellement en train de définir un plan de redéploiement des personnels BIATOSS afin d'appuyer ses objectifs stratégiques. Les moyens humains qui pourront être apportés à Diderot Valorisation dans ce cadre ne sont pas encore définis et ce plan ne pourra porter ses fruits qu'à l'issue du contrat. La fourchette haute est envisageable dans la perspective de porter à 14 personnes sur la durée du contrat, à périmètre de mission identique, les effectifs de Diderot Valorisation.

Ces fourchettes sont indicatives à périmétrie constante. L'établissement n'est pas en mesure d'apprécier les conséquences du nouveau décret sur les revenus de valorisation.

Indicateurs communs de mesure de la performance en matière de PILOTAGE

Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement

Etablissements

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Qualification en 4 niveaux, de 0 à 3, du dispositif mis en œuvre par l'établissement pour l'autoévaluation de sa performance
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	La situation de l'établissement relève des cotations suivantes : Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue) Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue. La qualification du dispositif d'auto-évaluation est réalisée pour les trois secteurs suivants : Politique de formation, Politique scientifique, Management de l'établissement au service de ses missions
Mode de calcul	

Cotation	Politique de formation		Politique scientifique		Management de l'établissement au service de ses missions	
	2008	2012	2008	2012	2008	2012
0						
1					X	
2	X	X*	X	X**		X***
3						

Commentaires de l'établissement :

L'établissement souligne qu'il est soumis comme tous les établissements à l'évaluation de l'AERES et reste attentif à tout dispositif d'évaluation européen.

En matière de dispositif de certification, l'établissement estime ne pas être en mesure d'engager un tel processus pour ce qui concerne sa politique de formation (*) ou sa politique de recherche (**). En ce qui concerne le domaine de l'organisation (***), l'établissement a d'ores et déjà intégré dans sa réorganisation le principe de cellules de qualité à l'intérieur de chacun de ses grands services centraux. L'établissement n'exclut pas un processus de certification mais ne peut le programmer dès maintenant. Il s'agira donc d'intégrer cette pratique qualité dans le fonctionnement courant des services centraux sur la durée du contrat 2009-2012. D'où le passage au niveau 2.

Précisions :

Les cotations de 0 à 3 sont inspirées du "Common Assessment Framework" pour l'évaluation des moyens mis en œuvre par les organismes dans le cadre du développement de l'auto-évaluation dans les fonctions publiques européennes. L'interprétation est réalisée lors du dialogue contractuel quadriennal entre chaque établissement et le ministère.

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur n° 12.1 « Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité » (PAP 2008). L'objectif national fixé dans le PAP 2009 pour l'année 2012 est de :

Cotation	Politique de formation	Politique scientifique	Management
0	0%	0%	0%
1	7,9 %	7,8 %	6,9 %
2	65,3 %	66,7 %	70,6 %
3	26,7 %	25,5 %	22,5 %

NB : l'indicateur permet d'évaluer le dispositif d'auto-évaluation ou d'assurance qualité d'un établissement et non l'établissement et répond à l'objectif de garantir l'excellence à tous les niveaux de formations

Endorecrutement des enseignants-chercheurs : Bilan et prévision

Etablissements /
DGRH

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du CNU hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement. Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires, y compris les mutations et les détachements

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endo-recrutement		% sur 3 années (2005/2006/2007)	Numérateur /dénominateur	Cible 2012
Maîtres de conférences (doctorat dans l'établissement)	%	23,42	26/111	23%
Professeurs des universités (sans mobilité)	%	35,56	16/45	35%
Total d'enseignants-chercheurs recrutés	%	26,92	42/156	
Moyenne nationale Maîtres de conférences (doctorat dans l'établissement)	%	29,19		
Moyenne nationale Professeurs des universités (sans mobilité)	%	57,95		

Commentaires de l'établissement :

L'université note ses excellents résultats. Elle veillera à les maintenir. Elle souhaite également mettre en évidence les doctorants (resp. MCF) issus de l'université et recrutés dans d'autres établissements (voir plus haut).

L'établissement analyse toutes ses campagnes de recrutement de façon statistique et présente ces données aux instances de validation des recrutements. Pour son propre pilotage, l'établissement surveille ainsi par exemple le nombre de candidatures sur chaque poste ouvert au recrutement.

Précisions :

Durée maximum d'ouverture hebdomadaire dans l'un des sites du SCD ou du SICD

Etablissements /
DGESIP

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Heures
Date et source de la mesure	
Champ de la mesure	Horaires d'ouverture hebdomadaires

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire sur le site le plus largement ouvert. Cet indicateur est complété du nombre de semaines d'ouverture dans l'année.
Mode de calcul	Amplitude horaire hebdomadaire maximum dans le site le plus largement ouvert Nombre de semaines d'ouverture sur ce site

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Cible 2011-2012
Durée maximum hebdomadaire (Santé)	60 h (Santé)	60 h (Santé)	60 h (Santé)	65 h (Santé)
Durée maximum hebdomadaire (PRG)	40 h (PRG)	45 h (PRG)	50 h (PRG)	65 h (PRG)
Nombre de semaines d'ouverture par an	42	42	42	

Commentaires de l'établissement :

L'université choisira, pour cet indicateur, l'un de ses sites Santé dans la mesure où l'extension des horaires y a été privilégiée par l'université, dès 2000, en réponse aux besoins des usagers. Tant que le statut de l'ex-BIUSJ et des moyens qui lui étaient affectés n'est pas clarifié, elle ne peut s'engager sur l'évolution des horaires d'ouverture de sa bibliothèque centrale. Dans l'éventualité où les postes ETP de la BIUSJ qui doivent revenir à l'UPD lui seraient réaffectés, l'établissement envisagerait à terme, une amplitude d'ouverture de la bibliothèque centrale des Grands Moulins de 72h hebdomadaires.

La restitution de ces postes nous permettrait d'améliorer le ratio vacataires / titulaires, et de garantir un encadrement solide de professionnels, d'amplifier les actions de formation à la recherche documentaire, de réaliser dans des conditions optimales l'intégration des collections des bibliothèques d'UFR encore excentrées, toutes actions sur lesquelles l'établissement sera évalué à l'issue du plan quadriennal.

Lors des vacances universitaires, les horaires sont alors les suivants : lundi de 12h à 18h et les mardi à vendredi de 10h à 18h soit 38h hebdomadaires.

Précisions :

(*) Il conviendrait que soit précisé le nom de site concerné.

Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

Etablissements

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Indice de satisfaction défini entre 0 et 3
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Ensemble des dispositifs au sein de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments). 1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces). 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif. 3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.
Mode de renseignement de l'indicateur	Cocher les cases correspondant à la situation de l'établissement

Indice de satisfaction	Qualité du pilotage de la politique immobilière		
	2002	2007	Cible 2012
0			
1			
2			
3	PRG : 3 / santé : 1	PRG 3 / santé 2	Tout l'établissement 3

Commentaires de l'établissement :

L'université souhaite signaler sa situation tout à fait particulière : elle a assuré l'entière responsabilité du programme de réinstallation de ses composantes hors santé sur le site de Paris Rive gauche (à travers trois interlocuteurs : l'Etat, la Ville de Paris et un PPP dont elle était adjudicateur). Elle entend se doter d'un outil de gestion des bâtiments ainsi construits ou en passe d'être construits.

En parallèle, elle a lancé un programme ambitieux de rénovation des bâtiments (ayant trente ans) qui abritent son secteur Santé et entend, à cette occasion, établir un bilan précis des surfaces utilisées.

A terme l'établissement souhaite obtenir la dévolution immobilière.

Précisions :

Cf. Mode d'emploi vague D

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<u>Périmètre</u> : Occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'examens ainsi que pour tout autre usage comme colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.
Mode de calcul	Le taux d'occupation est établi à partir d'une approche temporelle en deux étapes : - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours. - détermination du taux d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante : $T = \frac{(U/S)}{H}$ où : T : taux d'occupation d'un type de salles // U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles // H : quota horaire de référence (1 120 h) A titre d'exemple : Un établissement disposant de 38 salles banalisées (7 000 m²) qu'il utilise 49 500 h par an présente un taux d'occupation de : $\frac{(49\,500\text{ h} / 38\text{ salles})}{1\,120\text{ h}}$ soit 87 % pour les salles banalisées Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\text{ m}^2) + (87\% \times 7\,000\text{ m}^2)}{10\,000\text{ m}^2} = 79,5\%$.

Occupation des locaux	Situation actuelle (2009)				Situation au terme du contrat (2012)
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON SU	Taux d'occupation réel	Taux d'occupation attendu
Amphithéâtres	20140,3	12	4860*	149,85%	150%
Salles banalisées	140689,9	111	5352*	113,17%	110 à 120%
Ensemble des locaux d'enseignement	160830,2	123	10212*	116,75%	120%

Commentaires de l'établissement :

(*) Les superficies indiquées sont des SUPERFICIES UTILES (SU). Cette unité a été choisie à la base de la programmation de son implantation sur Paris Rive gauche. Elle est la seule à avoir un sens car elle est en relation directe avec la capacité d'une salle ou d'un amphithéâtre, indépendamment de la conception architecturale d'un bâtiment, les ratios SU/SHON variant de 1,5 à 1,7 suivant les bâtiments livrés à l'université.

L'établissement note le caractère extrêmement restreint de cet indicateur « surfaces » qui néglige toute l'activité « technique » d'enseignement sans parler de la composante recherche et études doctorales qui est de loin majoritaire dans notre activité.

L'université complètera cet indicateur, pour son usage interne, par le ratio des superficies affectées à la recherche (avec comme sous-indicateur le ratio des superficies affectées à des laboratoires mixtes CNRS, INERM ou autres).

Les chiffres ci-dessus portent uniquement sur notre implantation actuelle sur Paris Rive Gauche.

L'université a mis en place lors de la livraison du campus PRG un outil, développé en interne, de gestion de ses salles normalisées. Initialement limité au bâtiment de la Halle aux Farines, il a rapidement été étendu aux salles banalisées (de proximité) situées dans les autres bâtiments (Grands Moulins, Condorcet, Buffon, Lamarck et Lavoisier). Toute occupation de salles doit faire l'objet d'une demande de réservation via cet outil ; un affichage systématique des réservations hebdomadaire de salles permet aux appariteurs de contrôler l'effectivité de la réservation.

L'établissement dispose de données relatives à ses sites distants mais a choisi de ne pas les incorporer, certains cursus se déroulant sur deux ou plusieurs sites, la gestion des emplois du temps correspondants ne peut être optimisé sans tenir compte des temps de déplacement de site à site.

Seule la livraison des bâtiments de la seconde tranche rendra pertinent à l'échelle de l'établissement cet indicateur (mais pas avant l'horizon 2012).

La moyenne de référence choisie de 35 heures par semaine est suffisamment modeste pour que notre utilisation actuelle dépasse les 100% de façon conséquente.

Précisions :

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 12.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 72 % en réalisation 2007 (PAP 2009) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements (taux de réponse 76 % représentant 71 % des surfaces SHON soient 18,55 millions de m²). Les surfaces (amphithéâtres et salles banalisées) pour lesquelles le taux d'occupation des locaux est déterminé représentent : 16 % de la surface totale des établissements d'enseignement supérieur et 40 % du total des surfaces dédiées à l'enseignement.

Action	Renforcement du fonctionnement démocratique de l'établissement
Objectif	Garantir la collégialité et la transparence des décisions

Description de l'indicateur :

NB il s'agit d'un indicateur qualitatif et non quantitatif

Le passage aux RCE, dans le cadre de la loi LRU, investit les établissements de nouvelles responsabilités tant dans le domaine de leur stratégie scientifique que dans celui de sa politique de relations humaines. De telles responsabilités, pour être assumées avec intelligence et permettre à l'établissement d'élaborer sa stratégie, doivent aller de pair avec la mise en place d'un contrat de gouvernance. Ce contrat doit associer étroitement les conseils élus — conseils centraux et locaux (UFR) — à la définition de la stratégie de l'établissement et leur permettre de prendre en charge ces responsabilités.

C'est pourquoi il a été décidé de définir un contrat de gouvernance qui fixerait les procédures de gestion de ces responsabilités. Seul ce contrat permettra à tout l'établissement de s'approprier les RCE et l'autonomie.

Si un indicateur quantitatif ne peut être défini pour évaluer la mise en place de ce contrat, l'établissement a fixé des échéances à cette mise en place. Il a de même commencé de définir un certains nombres d'actions ou d'opérations qui relèveront de ce contrat de gouvernance et qui sont liées tant à sa politique de recherche et de formation qu'à sa politique en matière de carrières.

- Échéance de mise en place du contrat de gouvernance : juin 2010
 - NB : ce contrat sera examiné et validé article par article par le « sénat académique » (CS + CEVU) avant d'être examiné et voté par le CA.
- Actions ou opérations relevant de ce contrat (liste non exhaustive) :
 - Rédaction et approbation par le CA d'une version provisoire des statuts de l'établissement : fin novembre 2009,
 - Rédaction et approbation par le CA du règlement intérieur de l'établissement : juin 2010,
 - Définition d'ensemble de la stratégie de l'établissement,
 - Promotions des Enseignants chercheurs,
 - Attribution des Primes d'Excellence Scientifique. A la date de juin 2009, Paris Diderot a fait le choix de s'en remettre à l'instance nationale pour l'attribution de ces primes, la validation des propositions de l'instance nationale ainsi que le montant de ces primes relevant de la compétence du CA de l'établissement,
 - Politique des primes de Responsabilité Pédagogique et des Primes de Charge Administrative,
 - Dotation des laboratoires...

Proportion des personnels BIATOSS requalifiés en B ou A à l'issue du contrat

DEPP (PAP)

Action	Politique des emplois BIATOSS
Objectif	Requalification des emplois BIATOSS
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Ratio en % du nombre d'emplois requalifiés en A ou en B / nombre d'emplois BIATOSS total
Date de la mesure	Années universitaires 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009. Cible à l'échéance du contrat. Disponible en mai de l'année n+4
Champ de la mesure	Personnels BIATOSS de l'établissement
Élaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Effectifs des personnels BIATOSS
Source :	DRH de l'établissement (HARPEGE).

		2006	2007	2008	2009	Cible 2012
Etablissement	Effectifs des agents de catégorie C	50,72%	49,90%	49,02%	49,24%	40%
	Effectif des agents de catégorie B	25,24%	25,08%	24,99%	24,11%	35%
	Effectif des agents de catégorie A	24,04%	25,02%	25,98%	26,65%	25%
	Part des agents de catégorie B ou A	49,28%	50,10%	50,97%	50,76%	55% (soit une augmentation de 12 %)

Commentaires de l'établissement :

Ainsi qu'il est indiqué dans le texte du contrat, le passage aux RCE a imposé que les personnels de l'établissement assurent des responsabilités elles aussi élargies en particulier dans le domaine des RH et celui de la gestion financière.

Ce passage aux RCE avait préalablement nécessité la mise en place d'applications de gestion nouvelles : HELICO et SIFAC notamment. Ce processus a impliqué que les personnels se forment souvent de façon accélérée et assument finalement des fonctions en décalage avec leur grade.

Afin de remédier à ces écarts très préjudiciables à la vie de l'établissement, il est impérativement nécessaire de planifier un plan de requalification et de repyramidage des emplois. Ce plan ira de pair avec un plan de formation volontariste.

Le ratio de 12% des emplois à requalifier en B ou A à échéance de 2012 est un ratio raisonnable. Dans l'éventualité où le Ministère accepterait d'accompagner ce plan de repyramidage par une augmentation de la masse salariale et une évolution du plafond d'emplois, ce ratio pourrait atteindre le chiffre de 15%.

Progression du nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme professionnalisant

DEPP (PAP)

Action	Enseignement professionnalisant
Objectif	Diversification des cursus Rapprochement de l'université des formations ou structures de formation dites professionnalisantes
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nombre d'inscrits
Date de la mesure	Années universitaires 2005-2006, 2006-2007 futures années 2011-2012/ 2012-2013 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Nombre des étudiants inscrits dans un cursus dit professionnalisant
Élaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Effectifs
Source :	APOGEE
Mode de calcul	

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Cible 2012
Etudiants diplômés en L Pro	63	92	104	200
Etudiants diplômés en M2 Pro	779	776	825	1000
Total	842	868	929	

Commentaires de l'établissement :

L'augmentation du nombre de diplômés issus de cursus dits professionnalisants est une nécessité stratégique pour deux raisons :

- La diversification des cursus. Afin d'accomplir pleinement sa mission de formation et de promotion sociale d'un public étudiant toujours plus hétérogène, il est impératif d'offrir aux étudiants une palette de formations ayant des finalités diverses,
- La création de passerelles entre l'université et les Grandes Ecoles, en particulier dans le domaine scientifique.

Ce développement passera par la création de nouvelles filières à l'IUT et par la création de l'Ecole Polytechnique Universitaire. Dans les deux cas, la création de filières professionnalisantes ira de pair avec l'extension du campus de Paris Diderot vers Ivry avec la création d'un Pôle Ingénieur Spatial Environnement (PISE, voir p. 11 du contrat). Ce pôle devrait permettre à l'IUT et à l'Ecole d'Ingénieur Universitaire de constituer un pôle cohérent.

Progression du nombre d'étudiants inscrits dans une formation continue ou en alternance

DEPP (PAP)

Action	Développement de l'enseignement de la formation continue
Objectif	Consolidation de la mission de formation continue
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nombre d'inscrits
Date de la mesure	Années universitaires 2005-2006, 2006-2007 futures années 2011-2012/ 2012-2013 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Nombre des étudiants inscrits dans une formation continue
Élaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Effectifs
Source :	APOGEE

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Cible 2012
Form. En alternance de niveau L : apprentissage	40	70	72	85	
Form. En alternance de niveau L : Contrats Pro	0	1	1	2	
Total L	40	71	73	87	145 à 180
Form. En alternance de niveau M : apprentissage	94	88	102	101	
Form. En alternance de niveau M : Contrats Pro	0	5	14	12	
Total M	94	93	116	113	120

Inscrits en form. Cont.	2005	2006	2007	2008	Cible 2012
Hors LMD	735	1197	1038	980	1200

Commentaires de l'établissement :

L'une des missions essentielles de l'université est de s'ouvrir sur la société et de donner accès à ses savoirs au plus grand nombre.

Les actions de formation continue seront développées de manière à ouvrir un large spectre de formations, dans des disciplines très diverses. Cette formation pourra prendre des formes diverses :

- Formations délocalisées élaborées en interaction avec le réseau d'entreprises de PRG,
- Formation continue à l'attention des enseignants du second degré en collaboration avec les académies de l'Île de France et dans le cadre de leur Plan Action Formation,
- Développement des DU offrant un complément de formation.

Progression du nombre d'étudiants empêchés ayant obtenu un diplôme de l'établissement

DEPP (PAP)

Action	Action de formation en milieu carcéral
Objectif	Renforcement de son investissement auprès des étudiants empêchés
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nombre d'inscrits
Date de la mesure	Années universitaires 2005-2006, 2006-2007 futures années 2011-2012/ 2012-2013 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Nombre des étudiants empêchés ayant obtenu un diplôme de Paris Diderot
Élaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Effectifs
Source :	Département d'Education Permanente pour l'Accès à l'Enseignement Supérieur de Paris Diderot

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Cible 2012
Hors LMD (DAEU)	84	111	78	120
L	39	36	29	150
M	1	3	3	

Commentaires de l'établissement :

Paris Diderot a de longue date été investi dans le domaine de la formation en milieu carcéral. C'est un volet essentiel de sa mission de service public. L'établissement veillera en particulier à améliorer le taux de réussite aux diplômes dans lesquels les étudiants empêchés sont inscrits par le biais d'un renforcement de l'encadrement pédagogique.

Action	Mobilité sortante étudiante en Licence
Objectif	Augmentation du nombre d'étudiants en mobilité sortante en Licence
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nombre d'étudiants / an
Date de la mesure	Années universitaires 2007-2008, 2008-2009, futures années 2011-2012 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Nombre d'étudiants en mobilité sortante en Licence
Élaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Nombre d'étudiants étudiant au moins un semestre à l'étranger durant leur cursus de Licence
Source :	Bureau des Relations Internationales

	2008-2007	2008-2009	Cible 2012
Etablissement	113	142	500

Commentaires de l'établissement :

La mobilité sortante des étudiants de Licence sera favorisée par la mise en place d'un dispositif pédagogique qui permettra un suivi des étudiants souhaitant étudier à l'étranger durant au moins un semestre.

Les étudiants de L1 désireux d'entrer dans ce programme seront amenés à élaborer un projet de mobilité dès la première année. Ils se verront offrir un renforcement linguistique au sein du CRL.

Progression du nombre de personnes ayant assisté à une manifestation organisée par l'établissement au titre de ses actions à destination du grand public

DEPP (PAP)

Action	Développement des actions à destination du grand public
Objectif	Améliorer la diffusion des savoirs scientifiques auprès du grand public
Description de l'indicateur	
Unités de mesure	— Nombre de personnes ayant participé à une manifestation organisée par l'établissement — Nombre de personnes de l'établissement engagées dans ces actions
Date de la mesure	2009. Année n+4
Élaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Evaluation par le service de la communication du nombre de participants aux actions de diffusion à l'attention du grand public Recensement du nombre de personnes (EC / BIATOSS) engagées dans ces actions
Source :	Service de la communication

Public présent	2008	2009	Cible 2012
Manifestations grand public (Fête de la Science ; etc)	6000 (dont 2000 scolaires)	NC	10 000
Manifestations exceptionnelles (Année de l'Astrophysique)		900	2000
Amphi Buffon	400		1000

Personnels de l'Etablissement impliqués	2008	2009
Manifestations grand public (Fête de la Science ; etc)	200	NC
Manifestations exceptionnelles	NC	30
Amphi Buffon		10

Commentaires de l'établissement :

Du fait de sa nouveauté, cet indicateur ne peut donner lieu à des comparaisons entre l'objectif et les résultats enregistrés les années précédentes. Sera concerné par cette action le grand public qui ne peut, par définition, être chiffré ou quantifié.

L'évaluation sera effectuée par le Service de communication chargé de coordonner et de diffuser ces actions auprès du grand public.

Il s'agira, par cette action, de valoriser les activités de recherche de l'établissement

Nombre de volumes acquis par le SCD de l'université/ an / secteur

DEPP (PAP)

Action	Développement des collections du SCD
Objectif	Renforcement de la politique d'exemplaires en Licence et enrichissement des collections recherche
Description de l'indicateur	
Unité de mesure	Nombre d'ouvrages / an / secteur
Date de la mesure	Objectif 2012
Élaboration et qualités de l'indicateur	
Nature précise des données de base	Nombre d'ouvrages acquis par le SCD au titre de l'enseignement et / ou de la recherche dans les trois secteurs
Source :	Service commun de la Documentation

	2005	2006	2007	2008	Moyenne sur le contrat précédent
Secteur Sciences (Enseignement)	2190	1966	2258	2442	2214
Secteur LSH (Enseignement et recherche)	12750	11173	8705	7989	10154
Total	14 940	13139	10963	10431	12368

	Cible 2012 Secteur Sciences (Enseignement)	Cible 2012 Secteur LSH (Enseignement et recherche)	Cible 2012 Secteur médecine (Enseignement)
Etablissement	10 000	15 000	1 ouvrage / an / étudiant

Commentaires de l'établissement :

Le contrat quadriennal 2009-2012 sera l'occasion d'amplifier l'action de l'établissement dans le domaine de la politique documentaire. Inséré au sein d'un dispositif documentaire exceptionnel aux côtés de la BNF, de la BULAC et de l'INALCO, le SCD de l'université, et en particulier la bibliothèque des Grands Moulins aura pour mission durant le contrat de développer ses collections de manière significative.

Il sera prioritaire de pratiquer une politique d'exemplaires volontariste dans le domaine des sciences, de manière à compenser le manque créé par la disparition de la BIUSJ. Cette politique d'exemplaires sera essentielle à l'accompagnement pédagogique des étudiants de Licence des filières scientifiques mais également des étudiants du secteur LSH.

Il en sera de même dans le secteur médical. L'objectif annoncé est très ambitieux mais s'explique par la nécessité de fournir les conditions pédagogiques optimales aux étudiants de médecine, en raison de la forte augmentation des effectifs (40% d'augmentation sur les deux dernières années du contrat).

Annexe

Recherche et formation

Equipes de recherche

Accréditation des écoles doctorales

Habilitations des formations

**CONTRAT QUADRIENNAL
2009-2012
Université Paris Diderot Paris 7**

Entre,

***Le ministère de l'enseignement
supérieur et de la recherche***

et

L'université Paris Diderot Paris 7

*Après délibération du conseil
d'administration, en date du 9 juillet 2009*

d'une part,

d'autre part,

Il est établi le présent contrat quadriennal pour les années 2009 à 2012.

*Ce contrat fera, avant renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard
des objectifs poursuivis et des engagements pris.*

Fait à Paris, le 23 juillet 2009

***La ministre de l'enseignement
supérieur et de la recherche***

***Le président de l'université
Paris Diderot Paris 7***



Valérie PÉCRESSE



Vincent BERGER

Université Paris 7 - Denis Diderot

	Etablissements de rattachement		Label	n°	Libellé	Responsable
DS	support					
1	Paris 7	Paris 6	UMR	7586	INSTITUT DE MATHÉMATIQUES DE JUSSIEU	ELIASSEN Hakan
1	Paris 6	Paris 7	UMR	7599	LABORATOIRE DE PROBABILITÉS ET MODÈLES ALÉATOIRES	PAGES Gilles
1	Paris 7		UMR	7126	PREUVES, PROGRAMMES, SYSTÈMES (PPS)	EHRHARD Thomas
1	Paris 7		FRE 2 ans	3233	LOGIQUE MATHÉMATIQUE	DELON FRANCOISE
1	Paris 6	Paris 7	FR	2830	MATHÉMATIQUES DE PARIS CENTRE	CHEMIN Jean-Yves
2	Paris 7		UMR	7057	MATIÈRE ET SYSTÈMES COMPLEXES (MSC)	DI MEGLIO JEAN MARC
2	Paris 7		UMR	7162	MATÉRIAUX ET PHÉNOMÈNES QUANTIQUES (MPQ)	ROUSSET SYLVIE
2	Paris 7	Obs Paris	UMR	7164	ASTROPARTICULE ET COSMOLOGIE (APC), avec le CEA	BINETRUY PIERRE
2	Paris 7		UMR-E	9005	ASTROPHYSIQUE, INTERACTIONS, MULTI-ÉCHELLES (AIM) avec le CNRS	LAGAGE PIERRE-OLIVIER
2	Paris 6	Paris 7	UMR	7585	LABORATOIRE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE HAUTES ENERGIES	PAIN Reynald
2	ESPCI Paris	Paris 7	UMR	7587	LABORATOIRE ONDES ET ACOUSTIQUE (LOA)	FINK Mathias
2	ENS Paris	Paris 7, Paris 6	UMR 1 an	8550	LABORATOIRE DE PHYSIQUE STATISTIQUE DE L'E.N.S. (LPS)	PEREZ Eric
2	ENS Paris	Paris 7, Paris 6	UMR 1 an	8551	LABORATOIRE PIERRE AIGRAIN	DELALANDE Claude
2	Paris 6	Paris 7, IPGP	UMR	7590	INSTITUT DE MINÉRALOGIE ET DE PHYSIQUE DES MILIEUX CONDENSÉS IMPMC	CAPELLE Bernard

Université Paris 7 - Denis Diderot

	Etablissements de rattachement <i>support</i>		Label	n°	Libellé	Responsable
DS						
2	Paris 11	Paris 7	UMR 1 an	8165	IMAGERIE ET MODELISATION EN NEUROBIOLOGIE	CHARON Yves
2	Paris 6	Paris 7, ENS Paris, ESPCI Paris	FED	21	DYNAMIQUE DES SYSTÈMES COMPLEXES HORS D'ÉQUILIBRE	BEN AMAR Martine
3	IPGP	Paris 7, La Réunion	UMR	7154	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE PARIS - IPGP	COURTILLOT Vincent
3	Obs Paris	Paris 7, Paris 6	UMR 1 an	8109	LABORATOIRE D'ETUDES SPATIALES ET INSTRUMENTALES POUR L'ASTROPHYSIQUE (LESIA)	BOUGERET Jean Louis
3	Obs Paris	Paris 7	UMR 1 an	8111	GALAXIES, ETOILES, PHYSIQUE, INSTRUMENTATION (GEPI)	HAMMER Francois
3	Obs Paris	Paris 7	UMR 1 an	8102	LABORATOIRE DE L UNIVERS ET DE SES THEORIES	ALIMI Jean Michel
3	Paris 12	Paris 7	UMR	7583	LABORATOIRE INTERUNIVERSITAIRE DES SYSTEMES ATMOSPHERIQUES (LISA)	FLAUD Jean-Marie
4	Paris 7		UMR	7591	LABORATOIRE D'ELECTROCHIMIE MOLÉCULAIRE (LEM)	LIMOGES BENOIT
4	Paris 7		UMR	7086	INTERFACES, TRAITEMENTS, ORGANISATION ET DYNAMIQUE DES SYSTÈMES (ITODYS)	DELAMAR MICHEL
4	ENS Paris	Paris 7, Paris 6, ENSCP, ESPCI	FR 1 an	2702	SCIENCES CHIMIQUES DE LA MESURE ET DE L'ANALYSE DE PARIS-CENTRE	AMATORE Christian
5	Paris 7	Paris 5	UM CNRS Inserm	39	NEUROPSYCHOPHARMACOLOGIE DES ADDICTIONS : VULNERABILITE ET VARIABILITE EXPERIMENTALE (UMR 7157, UMR-S 705) <i>(transfert sur Paris 5 au 01/01/2010)</i>	SCHERREMANN Jean- Michel
5	Paris 7		UM CNRS Inserm	78	PATHOLOGIE ET VIROLOGIE MOLECULAIRE (PVM) (UMR 7212 ; UMR-S 944)	DE THE HUGUES
5	Antilles- Guyane	Paris 7	UMR_S 1 an	458	PHARMACOGENETIQUE ET ABORDS THERAPEUTIQUES DES MALADIES HEREDITAIRES (PHATMAH)	ELION Jacques
5	Paris 7		UMR-S	606	OS ET ARTICULATION	DE VERNEJOUL Marie- Christine

Université Paris 7 - Denis Diderot

DS	Etablissements de rattachement <i>support</i>		Label	n°	Libellé	Responsable
5	Paris 7	La Réunion	UMR-S	665	PROTÉINES DE LA MEMBRANE ÉRYTHROCYTAIRE ET HOMOLOGUES NON ÉRYTHROÏDES	COLIN YVES
5	Paris 7		UMR-S	675	ANALYSE PHÉNOTYPIQUE, DÉVELOPPEMENTALE ET GÉNÉTIQUE DES COMPORTEMENTS ADDICTIFS <i>(transfert sur Paris 5 au 01/01/2010)</i>	GORWOOD Philip
5	Paris 7		UMR-S	676	CENTRE DE RECHERCHE ROBERT DEBRE: PHYSIOPATHOLOGIE ET THERAPIES DES MALADIES DE L'ENFANT	GRESSENS Pierre
5	Paris 7		UMR-S	695	DÉTERMINANTS GÉNÉTIQUES DU DIABÈTE DE TYPE 2 ET DE SES COMPLICATIONS VASCULAIRES	MARRE Michel
5	Paris 7	Paris 13	UMR-S	698	HÉMOSTASE, BIO-INGÉNIERIE ET REMODELAGES CARDIOVASCULAIRES	MICHEL Jean-Baptiste
5	Paris 7		UMR-S	699	IMMUNOPATHOLOGIE RÉNALE, RÉCEPTEURS ET INFLAMMATION	MONTEIRO Renato
5	Paris 7		UMR-S	700	PHYSIOPATHOLOGIE ET EPIDÉMOLOGIE DE L'INSUFFISANCE RESPIRATOIRE	PRETOLANI MARINA
5	Paris 7		UMR-S	717	BIostatistique et EPIDEMIOLOGIE CLINIQUE	CHEVRET SYLVIE
5	Paris 7	Paris 13	UMR-S	722	ECOLOGIE ET ÉVOLUTION DES MICROORGANISMES	DENAMUR Erick
5	Paris 7		UMR-S	728	GVH ET GVL : PHYSIOPATHOLOGIE CHEZ L'HOMME ET CHEZ L'ANIMAL, INCIDENCE ET ROLE THERAPEUTIQUE	JANIN Anne
5	Paris 7		UMR-S	730	GENETIQUE DU DIABETE	JULIER Cécile
5	Paris 7		UMR-S	738	MODÈLES ET MÉTHODES DE L'EVALUATION THÉRAPEUTIQUE DES MALADIES CHRONIQUES	MENTRE france
5	Paris 7		UMR-S	740	GENETIQUE DES MALADIES VASCULAIRES	TOURNIER-LASSERVE Elisabeth
5	Paris 7		UMR-S	773	CENTRE DE RECHERCHE BIOMEDICALE BICHAT BEAUJON (CRB3)	LABURTHE Marc

Université Paris 7 - Denis Diderot

	Etablissements de rattachement		Label	n°	Libellé	Responsable
DS	support					
5	Paris 7		UMR-S	843	INFLAMMATION INTESTINALE PATHOLOGIQUE DE L'ENFANT	HUGOT Jean-Pierre
5	Paris 7		UMR-S	867	CHIRURGIE OTOLOGIQUE MINI-INVASIVE ROBOTISEE	STERKERS Olivier
5	Paris 7		UMR-S	940	HEMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE - CIBLES THERAPEUTIQUES	CHARRON Dominique
5	Paris 7		UMR-S	941	GÉNÉTIQUE ET ECOLOGIE DES VIRUS	CLAVEL Francois
5	Paris 7		UMR-S	942	BIOMARQUEURS ET MALADIES CARDIAQUES	COHEN-SOLAL Alain
5	Paris 7		UMR-S	946	VARIABILITÉ GÉNÉTIQUE ET MALADIES HUMAINES	DEMENAIS Florence
5	Paris 7		UMR-S	965	ANGIOGENÈSE ET RECHERCHE TRANSLATIONNELLE	POCARD Marc
5	Paris 7		UMR-S	967	CELLULES SOUCHES ET RADIATIONS	ROMEO Paul-Henri
5	Paris 7		UMR-S	973	RECHERCHE DE MOLÉCULES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE PAR APPROCHES IN SILICO - MTI	VILLOUTREIX Bruno
5	Paris 7		UMR-S	976	IMMUNOLOGIE DERMATOLOGIE ET ONCOLOGIE	BENSUSSAN Armand
5	Paris 7		UPR	9073	RÉGULATION DE L'EXPRESSION GÉNÉTIQUE CHEZ LES MICROORGANISMES	DREYFUS Marc
5	Paris 7		UPR	9080	LABORATOIRE DE BIOCHIMIE THEORIQUE (AVEC L'IBPC)	DERREMAUX Philippe
5	Paris 7		FRE 2 ans	3146	LABORATOIRE DE DYNAMIQUE MEMBRANAIRE	DARCHEN François
5	Paris 7		UMR	7099	LABORATOIRE DE BIOLOGIE PHYSICO-CHIMIQUE DES PROTEINES MEMBRANAIRES	MIROUX Bruno

Université Paris 7 - Denis Diderot

	Etablissements de rattachement		Label	n°	Libellé	Responsable
DS	support					
5	Paris 7		UMR	7592	INSTITUT JACQUES MONOD (IJM)	BALDACCI Giuseppe
5	Paris 7		UMR	7216	CENTRE ÉPIGÉNÉTIQUE ET DESTIN CELLULAIRE	WEITZMAN Jonathan
5	Paris 5	Paris 7	UMR 1 an	7060	NEUROBIOLOGIE DES RESEAUX SENSORIMOTEURS	VIDAL Pierre-Paul
5	Paris 7 Pasteur		partie de		GENETIQUE MOLECULAIRE DES VIRUS (dans l'unité URA3015 "Virologie" de L'Institut Pasteur - Félix Rey)	VAN DER WERF SYLVIE
			URA	3015		
5	Paris 7 Pasteur		partie de		GENETIQUE HUMAINE ET FONCTIONS COGNITIVES (dans l'unité URA2182 "Gènes, synapses et cognition" de L'Institut Pasteur - Pierre-Marie Lledo)	BOURGERON Thomas
			URA	2182		
5	Paris 7		UMR_E	5	SERVICE DE RECHERCHES EN HEMATO-IMMUNOLOGIE (SRHI)	CARSELLA Edgardo
5	Paris 7		EA _c *	4413	BIOLOGIE FONCTIONNELLE ET ADAPTATIVE (*convention CNRS)	DUPRET JEAN-MARIE
5	Paris 7	Paris 11, Paris 13	EA	3509	MICROCIRCULATION/BIOÉNERGÉTIQUE/INFLAMMATION ET INSUFFISANCE CIRCULATOIRE AIGUE.	VICAUT Eric
5	Paris 7		EA	3105	LABORATOIRE D'ETUDES DE GENETIQUES BACTERIENNES DANS LES INFECTIONS DE L'ENFANT	BINGEN EDOUARD
5	Paris 7		EA	3515	ANTICORPS RECOMBINANTS, ANTICORPS PHARMACOLOGIQUES, IMMUNOTHERAPIE avec le CEA	COURAUD JEAN-YVES
5	Paris 7		EA	3518	RECHERCHE CLINIQUE APPLIQUEE A L'HEMATOLOGIE	DOMBRET HERVE
5	Paris 7		EA	3520	AEROBIOCONTAMINATION:EXPOSITION, RISQUE ET MAITRISE	DEROUIN FRANCIS
5	Paris 7		EA	3963	DIFFERENCIATION DES CELLULES B, HOMEOPATHIES, LYMPHOIDES ET DEFICIT DE L'IMMUNITE HUMORALE	BORIES JEAN-CHRISTOPHE
5	Paris 7		EA	3964	EMERGENCE DE LA RÉSISTANCE BACTÉRIENNE IN VIVO	FANTIN BRUNO

Université Paris 7 - Denis Diderot

	Etablissements de rattachement		Label	n°	Libellé	Responsable
DS	support					
5	Paris 7		EA	4409	IMPACTS DE LA PUISSANCE ANTIVIRALE DES ANTIRETROVIRAUX ET DE LA RESISTANCE VIRALE SUR LES STRATEGIES THERAPEUTIQUES DES INFECTIONS PAR LES VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE	BRUN VEZINET FRANCOISE
5	Paris 7		IFR	2	INSTITUT CLAUDE BERNARD : PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIE	MERCADIER Jean-Jacques
6	Paris 7	Paris 1	UMR	7219	LABORATOIRE DE PHILOSOPHIE ET D'HISTOIRE DES SCIENCES (CHSPAM-REHSEIS)	CROZET Pascal
6	Paris 7		UMR	71110	LABORATOIRE DE LINGUISTIQUE FORMELLE (LLF)	KIHM ALAIN
6	Paris 7	Paris 3	UMR	7597	HISTOIRE DES THÉORIES LINGUISTIQUES	ARCHAIMBAULT SYLVIE
6	Paris 7		FRE 1 an	3226	SOCIÉTÉS EN DÉVELOPPEMENT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS (SEDET)	MORICONI-EBRARD FRANCOIS
6	Paris 1	Paris 7	UMR 1 an	8504	GEOGRAPHIE-CITES	SANDERS Lena
6	Paris 1	Paris 7, Paris 4, EPHE	UMR 1 an	8586	POLE DE RECHERCHE POUR L'ORGANISATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (PRODIG)	CHALEARD Jean-Louis
6	INALCO	Paris 7	UMR 1 an	8133	CENTRE D'ETUDES DES LANGUES INDIGENES D'AMERIQUE (CELIA)	QUEIXALOS Francesco
6	EPHE	Paris 7, Collège de France	UMR 1 an	8155	CENTRE DE RECHERCHES SUR LES CIVILISATIONS CHINOISE, JAPONAISE ET TIBETAINE	HORIUCHI Annick
6	EHESS	Paris 7	UMR 1 an	8173	CENTRE CHINE COREE JAPON	DELISSEN Alain
6	Paris 10	Paris 7, Paris 8, Paris 1	UMR	7533	LABORATOIRE DYNAMIQUES SOCIALES ET RECOMPOSITION DES ESPACES (LADYSS)	BILLAUD Jean-Paul
6	Paris 7		INRIA	1	ALPAGE	DANLOS LAURENCE
6	Paris 1	Paris 7	EA 1 an	3563	LES PRATIQUES CULTURELLES DANS LES SOCIETES GRECQUES ET ROMAINES	SCHMITT-PANTEL Pauline

Université Paris 7 - Denis Diderot

	Etablissements de rattachement		Label	n°	Libellé	Responsable
DS	support					
6	Paris 7		EA	337	IDENTITÉS, CULTURES, TERRITOIRES	GONZALEZ Pilar
6	Paris 7	Paris 12, Cergy, Artois	EA	1547	LABORATOIRE ANDRE REVUZ : RECHERCHES EN DIDACTIQUES DES MATHEMATIQUES	KUZNIAK Alain
6	Paris 7		EA	2374	CENTRE D'ETUDES EN PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHANALYSE (CEPP)	ANDRE JACQUES
6	Paris 7		EA	3522	CENTRE DE RECHERCHES "PSYCHANALYSE ET MÉDECINE" (CRPM)	VANIER ALAIN
6	Paris 7		EA	3967	CENTRE DE LINGUISTIQUE INTERLANGUES, LEXICOLOGIE, LINGUISTIQUE ANGLAISE ET DE CORPUS - ATELIER DE LA PAROLE (CLILLAC-ARP)	KANIEWICZ AGNES
6	Paris 7		EA	4214	LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LES ETUDES ANGLOPHONES	MANKIN Robert
6	Paris 7		EA	4410	CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE DE L'UFR LAC	MARMANDE FRANCIS
6	Paris 7		UMS	2414	RÉSEAU INTERDISCIPLINAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EUROPÉEN	GRASLAND Claude
6	Paris 8	Paris 7, Lyon 2	FED	4120	FÉDÉRATION DE RECHERCHE SUR LE GENRE	RIOT-SARCEY Michèle
7	Paris 7	Nice	UMR-D	205	UNITÉ DE RECHERCHE 'MIGRATIONS ET SOCIÉTÉ' (URMIS)	STREIFF FENART Françoise
7	Museum	Paris 7	UMR	5145	ECO-ANTHROPOLOGIE ET ETHNOBIOLOGIE	BAHUCHET Serge
7	Paris 7		EA	2375	LABORATOIRE DE CHANGEMENT SOCIAL (LCS)	DE GAULEJAC VINCENT
7	Paris 7		EA	2376	CENTRE DE SOCIOLOGIE DES PRATIQUES ET DES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES (CSPRP)	MURARD NUMA ERIC
8	Paris 7	Paris 13	UMR	7052	BIOMECHANIQUE ET BIOMATERIAUX OSTEO-ARTICULAIRES (B2OA)	PETITE Herve

Université Paris 7 - Denis Diderot

	Etablissements de rattachement <i>support</i>		Label	n°	Libellé	Responsable
DS						
8	ESPCI Paris	Paris 7, Paris 6	UMR	7636	LABORATOIRE DE PHYSIQUE ET MECANIQUE DES MILIEUX HETEROGENES (LPMMH)	WESFREID José- Eduardo
9	Paris 7		UMR	7089	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE ALGORITHMIQUE FONDAMENTALE ET APPLIQUÉE (LIAFA)	HABIB Michel
10	Paris 6	Paris 7, ENS Paris, EPHE, Museum, Paris 123, Agroparitech	FR	3020	FEDERATION ILE DE FRANCE DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT (FIRE)	GARNIER Josette

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

ARRÊTÉ du 9 juillet 2009
relatif aux habilitations
de l'Université Paris VII
à délivrer les diplômes nationaux

La Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

VU le code de l'éducation,

VU le décret n° 56-348 du 30 mars 1956 modifiant le régime des études et des examens en vue du certificat de capacité en droit,

VU le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

VU le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 modifié fixant la classification d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

VU le décret n° 84-1004 du 12 décembre 1984 modifié relatif aux instituts universitaires de technologie,

VU le décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,

VU le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,

VU le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

VU le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 pris pour l'application des articles L 613-3 et L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

VU le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L 613-3 et de l'article L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur,

VU l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires,

VU l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise,

VU l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

VU l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études conduisant au grade de licence,

VU l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur,

VU l'arrêté du 10 août 2005 modifié relatif au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités,

VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

ARRÊTE :

Art. 1 À compter de l'année universitaire **2009-2010**, l'établissement désigné ci-dessus est habilité à délivrer les diplômes figurant en annexe.

Art. 2 Il est habilité à délivrer les diplômes intermédiaires de la licence ou de la mention de licence correspondant.

Art. 3 Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, le recteur de l'académie de Paris et le président de l'université Paris VII sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre et par délégation,
**Pour le directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,**
**Pour le directeur du pôle de contractualisation et de financement
des établissements de formation et de recherche,**
Le sous-directeur de l'analyse de la performance
et du dialogue contractuel - DGESIP PÔLE A

Gérard MAILLET

ANNEXE de l'arrêté du 9 juillet 2009

ACADÉMIE DE PARIS

Université Paris VII

L'établissement susvisé est habilité à délivrer, à compter de l'année universitaire **2009-2010**, les diplômes nationaux suivants :

Domaine **ARTS, LETTRES, LANGUES**

Licence **ARTS, LETTRES, LANGUES**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) partenaire(s)</i>	<i>date de création</i>	<i>date d' habilitation</i>	<i>durée</i>	<i>date d' échéance</i>
[20090076] ETUDES CINEMATOGRAPHIQUES		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090206] LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA) <i>spécialité(s)</i> : ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL, CHINOIS, JAPONAIS		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090084] LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES <i>spécialité(s)</i> : ANGLAIS, CHINOIS, COREEN, JAPONAIS, VIETNAMIEN		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090075] LETTRES		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013

Licence professionnelle **ACTIVITES ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION**

<i>spécialité(s)</i>	<i>établissement(s) partenaire(s)</i>	<i>date de création</i>	<i>date d' habilitation</i>	<i>durée</i>	<i>date d' échéance</i>
[20060035] RÉDACTEUR TECHNIQUE		2006-2007	2009-2010	4 ans	2012-2013

Domaine **DROIT, ECONOMIE, GESTION**

Licence **DROIT, ECONOMIE, GESTION**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) partenaire(s)</i>	<i>date de création</i>	<i>date d' habilitation</i>	<i>durée</i>	<i>date d' échéance</i>
[20090090] SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013

Domaine **SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

Licence **SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) partenaire(s)</i>	<i>date de création</i>	<i>date d' habilitation</i>	<i>durée</i>	<i>date d' échéance</i>
[20090086] GEOGRAPHIE		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090087] HISTOIRE		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090082] PSYCHOLOGIE		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090085] SCIENCES DU LANGAGE		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090088] SOCIOLOGIE		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013

Domaine **SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE**

Licence **SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE**

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) partenaire(s)</i>	<i>date de création</i>	<i>date d' habilitation</i>	<i>durée</i>	<i>date d' échéance</i>
[20090062] CHIMIE		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090107] ENSEIGNEMENT, INFORMATION ET COMMUNICATION SCIENTIFIQUES		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090070] INFORMATIQUE		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090071] MATHEMATIQUES		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090072] MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013

[20090061]	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090059]	PHYSIQUE	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090063]	SCIENCES DE LA TERRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PLANETES	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090069]	SCIENCES DU VIVANT	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013

Licence professionnelle BIOTECHNOLOGIES

<i>spécialité(s)</i>	<i>établissement(s) partenaire(s)</i>	<i>date de création</i>	<i>date d' habilitation</i>	<i>durée</i>	<i>date d' échéance</i>
[20060033] BIOPHOTONIQUE		2006-2007	2009-2010	4 ans	2012-2013

Licence professionnelle ENERGIE ET GENIE CLIMATIQUE

<i>spécialité(s)</i>	<i>établissement(s) partenaire(s)</i>	<i>date de création</i>	<i>date d' habilitation</i>	<i>durée</i>	<i>date d' échéance</i>
[20090935] TECHNIQUES PHYSIQUES DES ENERGIES (TPE)	U PARIS 11	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013

Licence professionnelle GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

<i>spécialité(s)</i>	<i>établissement(s) partenaire(s)</i>	<i>date de création</i>	<i>date d' habilitation</i>	<i>durée</i>	<i>date d' échéance</i>
[20024155] METROLOGIE, QUALITE ET SÛRETE INDUSTRIELLE		2002-2003	2009-2010	4 ans	2012-2013

Licence professionnelle INDUSTRIES CHIMIQUES ET PHARMACEUTIQUES

<i>spécialité(s)</i>	<i>établissement(s) partenaire(s)</i>	<i>date de création</i>	<i>date d' habilitation</i>	<i>durée</i>	<i>date d' échéance</i>
[20090051] ANALYSE CHIMIQUE		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20051468] MICROBIOLOGIE INDUSTRIELLE ET BIOTECHNOLOGIE		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013

Licence professionnelle TRANSFORMATION DES METAUX

<i>spécialité(s)</i>	<i>établissement(s) partenaire(s)</i>	<i>date de création</i>	<i>date d' habilitation</i>	<i>durée</i>	<i>date d' échéance</i>
[20060032] ANALYSE DES MATÉRIAUX		2006-2007	2009-2010	4 ans	2012-2013

UNIVERSITE PARIS VII

**Offre de formation conduisant au diplôme universitaire de technologie
« cursus licence »
Habilitations à la rentrée 2009**

IUT de PARIS VII

Implantation	Spécialité	Options	Date d'habilitation	Durée	Date d'échéance
PARIS	MESURES PHYSIQUES		2009-2010	4 ans	2012-2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
pour l'enseignement
supérieur et l'insertion
professionnelle

Pôle de contractualisation et
de financement des
établissements de formation
et de recherche

Sous direction de l'analyse
de la performance et du
dialogue contractuel

Département des
habilitations et accréditations

DGSIP Pôle A2
N° 2009-0108

Affaire suivie par
Arièle Ducasse
Téléphone
01 55 55 69 45

Courriel :
arièle.ducasse
@education.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Paris, le 20 JUL. 2009

La Ministre de l'enseignement supérieur et de
la recherche

à

Monsieur le président de l'université
Paris VII

s/c de Monsieur le recteur de l'académie de
Paris
Chancelier des universités

Objet : Arrêté relatif à l'habilitation de l'université Paris VII à délivrer le diplôme national de master.

Ref : Votre courrier du 19 juin 2009.

Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté ministériel habilitant votre établissement à délivrer le diplôme national de master, à compter de l'année universitaire 2009-2010.

A votre demande, et à titre tout à fait exceptionnel, le master domaine « sciences, santé et applications », mention « Mathématiques et informatique », spécialité à finalité professionnelle « Ingénierie statistique et informatique de la finance, de l'assurance et du risque » est prorogé pour la seule année universitaire 2009-2010, pour permettre aux étudiants inscrits de terminer leur stage et de valider leur diplôme.

Aucune nouvelle inscription n'est donc autorisée dans cette formation.

Pour la ministre et par délégation,
Pour le directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,
Pour le directeur du pôle de contractualisation et de financement
des établissements de formation et de recherche,
Le sous-directeur de l'analyse de la performance
et du dialogue contractuel - DGSIP PÔLE A

Gérard MALLET

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

ARRÊTÉ du 17 juillet 2009
relatif aux habilitations
de l'Université Paris VII
à délivrer les diplômes nationaux

La Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

VU le code de l'éducation,

VU le décret n° 56-348 du 30 mars 1956 modifiant le régime des études et des examens en vue du certificat de capacité en droit,

VU le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,

VU le décret n° 84-723 du 17 juillet 1984 modifié fixant la classification d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

VU le décret n° 85-906 du 23 août 1985 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,

VU le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,

VU le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur,

VU le décret n° 2002-529 du 16 avril 2002 pris pour l'application des articles L 613-3 et L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger,

VU le décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L 613-3 et de l'article L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur,

VU l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise,

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme d'études supérieures spécialisées,

VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

ARRÊTE :

Art. 1 À compter de l'année universitaire **2009-2010**, l'établissement désigné ci-dessus est habilité à délivrer les diplômes figurant en annexe.

Art. 2 Il est habilité à délivrer les diplômes intermédiaires du master ou de la mention de master correspondant.

Art. 3 Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, le recteur de l'académie de Paris et le président de l'université Paris VII sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre et par délégation,
Pour le directeur général pour l'enseignement supérieur
et l'insertion professionnelle,
Pour le directeur du pôle de contractualisation et de financement
des établissements de formation et de recherche,
Le sous-directeur de l'analyse de la performance
et du dialogue contractuel DGESIP POLE A

Gérard MAILLET

ANNEXE de l'arrêté du 17 juillet 2009

ACADÉMIE DE PARIS

Université Paris VII

L' établissement susvisé est habilité à délivrer, à compter de l'année universitaire **2009-2010**, les diplômes nationaux suivants :

Master **ARTS, LETTRES, LANGUES**

(finalité: R=recherche, P=professionnelle)

mention(s)	finalité	établissement(s) partenaire(s)	date de création	date d' habilitation	durée	date d' échéance
[20051165] CINEMA,DOCUMENTAIRE,MEDIAS spécialité(s):			2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
01 ETUDES CINEMATOGRAPHIQUES	R & P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
02 MEDIA:JOURNALISME SCIENTIFIQUE	P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20051111] ETUDES ANGLOPHONES spécialité(s):			2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
01 LINGUISTIQUE ANGLAISE	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
02 ANGLAIS DE SPECIALITE, CULTURES ET TRADUCTIONS SPECIALISEES	R	ENS CACHAN	2005-2006	2009-2010	1 an	2009-2010
03 ARTS ET CULTURE VISUELLE DES PAYS ANGLOPHONES	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
04 TRADUCTION LITTÉRAIRE	R & P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
05 CIVILISATIONS ANGLOPHONES	R		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
06 LITTÉRATURES ANGLOPHONES	R		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
07 CONSEIL EN FORMATION CULTURELLE,SEMILOGIE APPLIQUEE	P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20051127] LANGUES APPLIQUÉES spécialité(s):			2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
01 LANGUES DE SPECIALITE, CORPUS,TRADUCTOLOGIE	R		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
02 CONCEPTION DE DOCUMENTATION MULTILINGUE ET MULTIMEDIA	P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
03 INDUSTRIES DE LA LANGUE ET TRADUCTION SPECIALISEE	P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20051034] LANGUES ET CULTURES ETRANGERES spécialité(s):			2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
01 ETUDES CHINOISES	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
02 ETUDES CORÉENNES	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
03 ETUDES JAPONAISES	R	INALCO	2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
04 ETUDES VIETNAMIENNES	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20051139] LETTRES, ARTS ET PENSÉE CONTEMPORAINE spécialité(s):			2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
01 LITTÉRATURE, HISTOIRE ET SOCIÉTÉ	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
02 LITTÉRATURES, THÉORIES ET MODERNITÉS	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
03 ARTS, ESTHÉTIQUE, LITTÉRATURES COMPAREES	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013

Master **SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

(finalité: R=recherche, P=professionnelle)

mention(s)	finalité	établissement(s) partenaire(s)	date de création	date d' habilitation	durée	date d' échéance
[20042626] DIDACTIQUE DES DISCIPLINES spécialité(s):			2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
01 MATHÉMATIQUES	R & P		2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
02 SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	R & P		2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
03 HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE	R		2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20051332] GÉOGRAPHIE ET SCIENCE DES TERRITOIRES spécialité(s):			2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013

01	CARTHAGEO	R & P	U PARIS 1	2005-2006	2009-2010	1 an	2009-2010
02	GEOGRAPHIE DES PAYS EMERGENTS ET EN DEVELOPPEMENT	R	U PARIS 1, EPHE	2005-2006	2009-2010	1 an	2009-2010
03	ESPACE, DYNAMIQUE DES MILIEUX ET RISQUES	R	U PARIS 1, U PARIS 4, U PARIS 12, ENS PARIS	2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
04	ENVIRONNEMENT, PAYSAGES, MILIEUX ET SOCIETES (EPMS)	R	U PARIS 01	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
05	ESPACE ET MILIEUX	P	U PARIS 01, U PARIS 04, U PARIS 12, ENS PARIS	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
06	TELEDTECTION ET GEOMATIQUE APPLIQUEES A L'ENVIRONNEMENT	P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20051171] HISTOIRE ET CIVILISATIONS COMPARÉES				2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
spécialité(s):							
01	HISTOIRE DES MONDES : AFRIQUE, AMERIQUE LATINE ET ASIE	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	IDENTITES, ALTERITES	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	VILLE, ARCHITECTURE, PATRIMOINE	R	EC ARCHITECTE PARIS-VAL DE SEINE	2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
04	ETUDES INTERCULTURELLES	R		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20051916] HISTOIRE ET PHILOSOPHIE DES SCIENCES				2005-2006	2009-2010	3 ans	2011-2012
spécialité(s):							
01	LOGIQUE, PHILOSOPHIE, HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DES SCIENCES	R & P	U PARIS 01, U PARIS 04, ENS PARIS, POLYTECHNIQUE	2005-2006	2009-2010	1 an	2009-2010
[20051174] METIERS DES ETUDES, DU CONSEIL ET DE L'INTERVENTION				2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
spécialité(s):							
01	CONSULTANTS ET CHARGES D'ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES	R & P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	PROJETS INFORMATIQUES ET STRATEGIE D'ENTREPRISE	R & P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	INGENIERIE DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	R & P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20051134] PSYCHOLOGIE				2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
spécialité(s):							
01	PSYCHOLOGIE CLINIQUE ET PSYCHOPATHOLOGIE	P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	PSYCHANALYSE ET MEDECINE	R	U PARIS 05	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	PSYCHANALYSE ET CHAMP SOCIAL	R		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
04	PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHANALYSE	R		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20051119] SCIENCES DU LANGAGE				2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
spécialité(s):							
01	LINGUISTIQUE THEORIQUE ET DESCRIPTIVE	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	PHONETIQUE EXPERIMENTALE	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	DIDACTIQUE DU FRANCAIS LANGUE ETRANGERE	R & P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
04	LINGUISTIQUE INFORMATIQUE	R & P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20051156] SOCIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE : POLITIQUE, CULTURE ET MIGRATIONS				2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
spécialité(s):							
01	-POLITIQUES CULTURELLES	P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	-MIGRATIONS ET RELATIONS INTERETHNIQUES	R & P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	-SOCIOLOGIE ET PHILOSOPHIE POLITIQUE	R		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
04	SOCIOLOGIE CLINIQUE ET PSYCHOSOCIOLOGIE	R & P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
05	GENRE ET DEVELOPPEMENT	R		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013

Master SCIENCES, SANTE ET APPLICATIONS

(finalité: R=recherche, P=professionnelle)

mention(s)	finalité	établissement(s) partenaire(s)	date de création	date d'habilitation	durée	date d'échéance
[20042621] MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE			2004-2005	2009-2010	1 an	2009-2010
spécialité(s):						
01	INGÉNIERIE STATISTIQUE ET INFORMATIQUE DE LA FINANCE, DE L'ASSURANCE ET DU RISQUE	P	UNIVERSITÉ PARIS 10	2004-2005	2009-2010	1 an

Master SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE

(finalité: R=recherche, P=professionnelle)

mention(s)	finalité	établissement(s) partenaire(s)	date de création	date d'habilitation	durée	date d'échéance
------------	----------	--------------------------------	------------------	---------------------	-------	-----------------

[20090146]	APPROCHES INTERDISCIPLINAIRES DU VIVANT	R	PARIS V	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20042055]	BIOCHIMIE, CELLULES, CIBLES THERAPEUTIQUES			2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
	spécialité(s):						
01	GENOME ET DIFFERENTIATION CELLULAIRE	R & P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	BIOMOLECULES ET THERAPEUTIQUES	R & P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	BIOPHYSIQUE MOLÉCULAIRE ET CELLULAIRE	R & P	U PARIS 6	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20050652]	BIOGEOSCIENCES			2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
	spécialité(s):						
01	ESPACE ET MILIEUX	P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	ENSEIGNEMENT ET FORMATION EN SVT	R & P		2005-2006	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20042463]	BIOLOGIE CELLULAIRE, PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIES			2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
	spécialité(s):						
01	REPRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT	R	U PARIS 5 U PARIS 11 ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT AGRO PARISTECH	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	NUTRITION, MÉTABOLISME, ÉNERGÉTIQUE, SIGNALISATION	R	U PARIS 5	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	TOXICOLOGIE, ENVIRONNEMENT, SANTÉ	R & P	U PARIS 5 U PARIS 12 AGRO PARISTECH CNAM	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
04	BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION HUMAINE ET ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION	P	U PARIS 5	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
05	NEUROBIOLOGIE	R & P	PARIS 5	2006-2007	2009-2010	4 ans	2012-2013
06	BIOLOGIE, BIOMORPHOLOGIE ET BIOINGENIERIE DU SQUELETTE	R	U PARIS 05, U PARIS 13	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
07	BIOLOGIE ET DEVELOPPEMENT CELLULAIRES	R	U PARIS 05	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
08	BIOLOGIE, PHYSIOLOGIE ET PHARMACOLOGIE DE LA CIRCULATION ET DE LA RESPIRATION	R	U PARIS 05, U PARIS 11, U PARIS 12	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
09	CLINIQUE BUCCALE SPECIALISEE	P	U PARIS 05	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
10	EPITHELIUMS : STRUCTURES D'INTERFACE	R	U PARIS 05	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
11	INGENIERIE DE PLATE-FORME	R & P	U PARIS 05	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
12	VAISSEAUX - HEMOSTASE	R	U PARIS 05, U PARIS 11	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
13	VIEILLISSEMENT	R	U PARIS 05, U VERSAILLES SQ	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20042058]	BIOLOGIE-INFORMATIQUE	R & P		2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090140]	CHIMIE			2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
	spécialité(s):						
01	NANOCHIMIE, MATERIAUX, SURFACES	R		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	SURFACES, COUCHES MINCES, NANOMATERIAUX	P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20042063]	GENETIQUE	R	PARIS 5	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20042064]	GÉNOMIQUE ET PRODUCTIVITÉ VÉGÉTALE	R & P	UNIVERSITE D'EVRY AGROPARIS TECH	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20042027]	INFECTIOLOGIE : MICROBIOLOGIE, VIROLOGIE, IMMUNOLOGIE			2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
	spécialité(s):						
01	DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS DE SANTÉ	P		2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	MICROBIOLOGIE APPLIQUÉE ET GÉNIE BIOLOGIQUE	P	U PARIS 11	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	MICROBIOLOGIE	R	U PARIS 5	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
04	VIROLOGIE	R	UNIVERSITÉ PARIS 5	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
05	IMMUNOLOGIE	R	U PARIS 5	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090158]	INFORMATIQUE			2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
	spécialité(s):						
01	INFORMATIQUE	P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	RECHERCHE EN INFORMATIQUE	R	ENS PARIS, ENS CACHAN, EC POLYTECHNIQUE	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090168]	MATHEMATIQUES ET APPLICATIONS			2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
	spécialité(s):						
01	MATHEMATIQUES FONDAMENTALES	R	ENS PARIS, ENS CACHAN	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	MODELISATION ALEATOIRE	R & P	ENS PARIS, ENS CACHAN, U PARIS 01, ENSAE, TELECOM PARISTECH	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	LOGIQUE MATHEMATIQUE ET FONDEMENTS DE	R	ENS PARIS	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013

L'INFORMATIQUE							
04	MATHEMATIQUES, INFORMATIQUE ET APPLICATIONS A LA CRYPTOLOGIE	P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
05	INGENIERIE, STATISTIQUE ET INFORMATIQUE DE LA FINANCE, DE L'ASSURANCE ET DU RISQUE	P	U PARIS 10	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20042022]	PHYSIQUE FONDAMENTALE ET SCIENCES POUR L'INGENIEUR			2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
spécialité(s):							
01	ACOUSTIQUE ET FLUIDES	R & P	U PARIS 11	2009-2010	2009-2010	1 an	2009-2010
02	CONCEPTS FONDAMENTAUX DE LA PHYSIQUE	R	U PARIS 06, U PARIS 11, ENS PARIS	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	DISPOSITIFS QUANTIQUES, MATERIAUX, IMAGERIE	R & P	U PARIS 06, ENS PARIS, ENS CACHAN	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
04	ASTRONOMIE, ASTROPHYSIQUE ET INGENIERIE SPATIALE	R & P	U PARIS 06, U PARIS 11, OBSERVATOIRE PARIS, ENS PARIS	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
05	NOYAUX, PARTICULES, ASTROPARTICULES, COSMOLOGIE	R	U PARIS 06, U PARIS 11, INSTN	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
06	SYSTEMES COMPLEXES	R & P	U PARIS 06, U PARIS 11, U MARNE LA VALLEE, ENS CACHAN	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
07	PHYSIQUE ET SYSTEMES BIOLOGIQUES	R & P	U PARIS 11	2004-2005	2009-2010	1 an	2009-2010
08	INGENIERIE PHYSIQUE DES ENERGIES	P		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20090184]	SANTE PUBLIQUE			2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
spécialité(s):							
01	METHODES EN EVALUATION THERAPEUTIQUE : BIOSTATISTIQUE, EPIDEMIOLOGIE CLINIQUE	R		2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	ANALYSE ET MANAGEMENT DES ETABLISSEMENTS DE SOINS	P	EHESP	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20042677]	SCIENCES DE LA TERRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PLANETES			2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
spécialité(s):							
01	GÉOPHYSIQUE DE SURFACE ET SUBSURFACE	P	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE, ENS PARIS	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	GENIE DE L'ENVIRONNEMENT ET INDUSTRIE	P	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE, ENS PARIS	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	GÉOCHIMIE	R	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE, ENS PARIS	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
04	GÉOPHYSIQUE	R	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE, ENS PARIS	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
05	GEOLOGIE ET RISQUES NATURELS	R	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE, ENS PARIS	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
06	TELEDTECTION ET TECHNIQUES SPATIALES	R & P	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE, ENS PARIS	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013
[20041976]	SCIENCES ET GENIE DE L'ENVIRONNEMENT			2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
spécialité(s):							
01	SYSTEMES AQUATIQUES ET GESTION DE L'EAU	R & P	U PARIS 12	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
02	MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES	P	U PARIS 12	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
03	MATERIAUX DU PATRIMOINE DANS L'ENVIRONNEMENT	R & P	U PARIS 12	2004-2005	2009-2010	4 ans	2012-2013
04	AIR	R & P	PARIS 12	2009-2010	2009-2010	4 ans	2012-2013

ECOLE DOCTORALE ACCREDITEE DANS LE CADRE DU CONTRAT 2009-2012					
Numéro de l'ED	Nom de l'ED	Etablissement support	Etablissements co-accrédités	Etablissements associés	Durée d'accréditation
ED 129	Sciences de l'environnement d'Ile-de-France	Paris 6	Paris 6 ENS Paris VERSAILLES-St-QUENTIN	Paris 7	4 ans
ED 386	Sciences mathématiques de Paris-Centre	Paris 6	Paris 6 ENS Paris Paris 7	Paris 1 Paris 5 INRIA	4 ans
ED 387	Interdisciplinaire pour le vivant	Paris 6	IPG Paris ENS Paris Paris 7	MUSEUM Paris	4 ans
ED 388	Chimie physique et chimie analytique de Paris-Centre	Paris 6	Paris 6 ENS Paris ESPCI Paris Paris 7 ENSPM Rueil	ENS CHIMIE Paris CEA	4 ans
ED 393	Santé publique: épidémiologie et sciences de l'information biomédicale	Paris 6	Paris 6 Paris 7	Institut Pasteur	4 ans
ED 394	Physiologie et physiopathologie	Paris 6	Paris 6 Paris 7	Institut Pasteur	4 ans
ED 397	Physique et chimie des matériaux	Paris 6	Paris 6 Paris 7	ESPCI Paris ENS CHIMIE Paris Collège de France CEA	4 ans
ED 131	Langue, littérature, image, civilisations et sciences humaines (Domaines francophone et anglophone)	Paris 7			4 ans
ED 132	Ecole doctorale de sciences du langage	Paris 7			4 ans
ED 516	Biochimie, biothérapie, biologie moléculaire, infectiologie (B3MI)	Paris 7	Paris 7 Paris 5		4 ans
ED 273	Biologie et biotechnologie	Paris 7	Paris 7 Paris 5		4 ans
ED 517	Particules, noyaux, cosmologie	Paris 7	Paris 7 Paris 11 Paris 6	CEA	4 ans
ED 382	Economie, espaces, sociétés, civilisations: pensée critique, politique et pratique sociale	Paris 7			4 ans
ED 400	Savoirs spécifiques: épistémologie, histoire des sciences, didactique des disciplines	Paris 7	Paris 7	Paris 11 Montpellier 2	4 ans
ED 518	Matière condensée et interfaces	Paris 7	Paris 7 Paris 11		4 ans
ED 450	Recherches en psychanalyse	Paris 7			4 ans
ED 109	Sciences de la terre	IPG Paris	IPG Paris ENS Paris Paris 7		4 ans
ED 227	Sciences de la nature et de l'homme	MUSEUM Paris	MUSEUM Paris	Paris 7 Paris 10 EPHE	4 ans